

ÉTUDE TERRITORIALE

LYON-Villeurbanne

Centres-villes versus centres de vie :
comprendre et accompagner les déterminants à l'installation
et au choix de vie des salariés.

Partenaire : Action Logement,
Noel PETRONE,
Claire HUGON

Enseignant encadrant :
Christian DESMARIS

Équipe de la Public Factory : Elouan ALAMY, Erdem AYDIN, Camille DARDAILLON, Anthony LE PIFRE, Valentin PRODAULT, Marie RICOU, Camille ROBERT, Rose VELLA



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
INTRODUCTION DU LIVRABLE.....	3
FICHE STATISTIQUE DU TERRITOIRE.....	5
I. Démographie du territoire.....	5
II. Emploi et économie.....	7
III. Le logement sur Lyon.....	10
IV. Les transports sur Lyon.....	12
ENTRETIENS.....	16
I. RENAUD PAYRE (Métropole Lyon).....	16
V. Apport contextuel.....	16
VI. Contenu de l'entretien.....	17
VII. Prise de recul.....	19
VIII. Apports additionnels / Ressources.....	20
II. SOPHIA POPOFF (Mairie Lyon).....	21
I. Apport contextuel.....	21
II. Contenu de l'entretien.....	22
III. Prise de recul.....	24
IV. Apports additionnels / Ressources.....	25
Citations.....	26
III. CELINE ROBIN et SALIMA MAARO (Mairie Villeurbanne).....	27
Apport contextuel.....	27
Contenu de l'entretien.....	28
III. Prise de recul.....	30
IV. Apports additionnels / Ressources.....	31
Citations.....	32
IV. CAROLINE MEISS (EDF).....	33
I. Apport contextuel.....	33
II. Contenu de l'entretien.....	33
III. Prise de recul.....	36
IV. Apports additionnels / Ressources.....	37
Citations.....	38
V. MURIELLECHANTELOT (Adecco France).....	39
I. Apport contextuel.....	39
II. Contenu de l'entretien.....	39

III. Prise de recul.....	43
IV. Apports additionnels / Ressources.....	43
Citations.....	44
VI. SOPHIE ALONSO, VINCIANE ESCALLE ET EMILIE MOYROUD (Renault Trucks).....	45
Apport contextuel.....	45
Contenu de l'entretien.....	45
III. Prise de recul.....	49
IV. Apports additionnels / Ressources.....	49
Citations.....	50
VII. SALARIÉS.....	52
I. Apport contextuel.....	52
II. Contenu de l'entretien.....	53
III. Prise de recul.....	55
IV. Apports additionnels / Ressources.....	56
SYNTHÈSE DU TERRITOIRE.....	58
I. Lyon : Un territoire attractif et dynamique.....	58
II. Un marché de l'immobilier public-privé tendu.....	60
III. Un bassin d'emploi dynamique.....	62
IV. Les choix résidentiels des salariés de la métropole lyonnaise.....	63
SOMMAIRE.....	65

INTRODUCTION DU LIVRABLE

Ce document, intitulé “Livable Territoire - Lyon - Villeurbanne”, rend compte **des dynamiques économiques et résidentielles qui agissent au sein de ce territoire métropolitain**. Dynamique et attractive, la métropole lyonnaise se démarque par un **puissant tissu économique**, entre industrie, biotechnologie, banque ou sièges d’entreprises. Elle polarise un bassin d’emploi conséquent, mais son **marché immobilier très tendu**, qui reflète un déséquilibre entre offre et demande, impose une sélectivité dans les possibilités de logement sur Lyon. Dans ce contexte, comment les salariés arbitrent-ils dans leur choix résidentiels ?

Le livrable présente d’abord une “**Fiche Statistique du Territoire**”, qui éclaire, par des indicateurs chiffrés, des thématiques diverses sur Lyon-centre et Villeurbanne. Parmi ces catégories, on retrouve essentiellement la **démographie**, l’**emploi** et l’**économie**, le **logement** ou encore le **transport**.

Pour cette étude, nous avons fait appel à des acteurs dits entrepreneuriaux, tels Mme **Caroline MEISS** (Déléguee régionale de l’emploi Auvergne Rhône-Alpes pour le groupe EDF), Mme **Murielle CHANTELOT** (responsable du pôle expertise sociale et responsable de pôle avantages sociaux et réclamation salarié intérimaire chez Adecco France), et Mme **Sophie ALONSO** (Responsable des relations sociales chez Renault Trucks).

Nous avons également procédé à des entretiens avec des acteurs politiques de Lyon et Villeurbanne, Mme **Sophia POPOFF** (Conseillère du 5e arrondissement et 17e adjointe au maire de Lyon), Mme **Céline ROBIN** et Mme **Salima MAAROUK** (Chargée de mission habitat à la direction du développement urbain et Chargée du contingent de Villeurbanne Service Habitat à la direction du développement urbain).

Enfin, nous avons procédé à un **questionnaire** et des **entretiens informels spontanés** à destination des salariés lyonnais, effectués à Part-Dieu et Confluence, pour donner une idée, par leurs déclarations, d’une tendance globale sur leurs arbitrages.

Les conclusions tirées de ces entretiens apparaissent dans la section “**Synthèse du territoire**”, qui permet de donner un panorama des dynamiques que l’on retrouve sur le territoire de Lyon-Villeurbanne.

L'articulation entre nos différents travaux montre que le marché de l'emploi lyonnais polarise un **territoire très étendu**, alors que **le marché du logement apparaît trop contracté pour la demande**. Dans ce contexte, les entreprises et Action Logement s'affirment comme des acteurs facilitant les **choix résidentiels** des salariés. Le **cadre de vie** apparaît comme un critère structurant, et opère une certaine catégorisation entre des populations privilégiant le **cadre métropolitain** et la **proximité du travail**, et d'autres s'éloignant principalement pour des raisons de **contexte familial**.

FICHE STATISTIQUE DU TERRITOIRE

Notre cadrage territorial se focalise sur la commune-centre de Lyon. Pour autant, les interactions et les flux qui existent entre Lyon et Villeurbanne, constatés empiriquement durant notre étude, nous ont conduit à intégrer certains indicateurs statistiques essentiels pour Villeurbanne, en particulier sur la démographie, le logement et l'emploi.

I. DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE

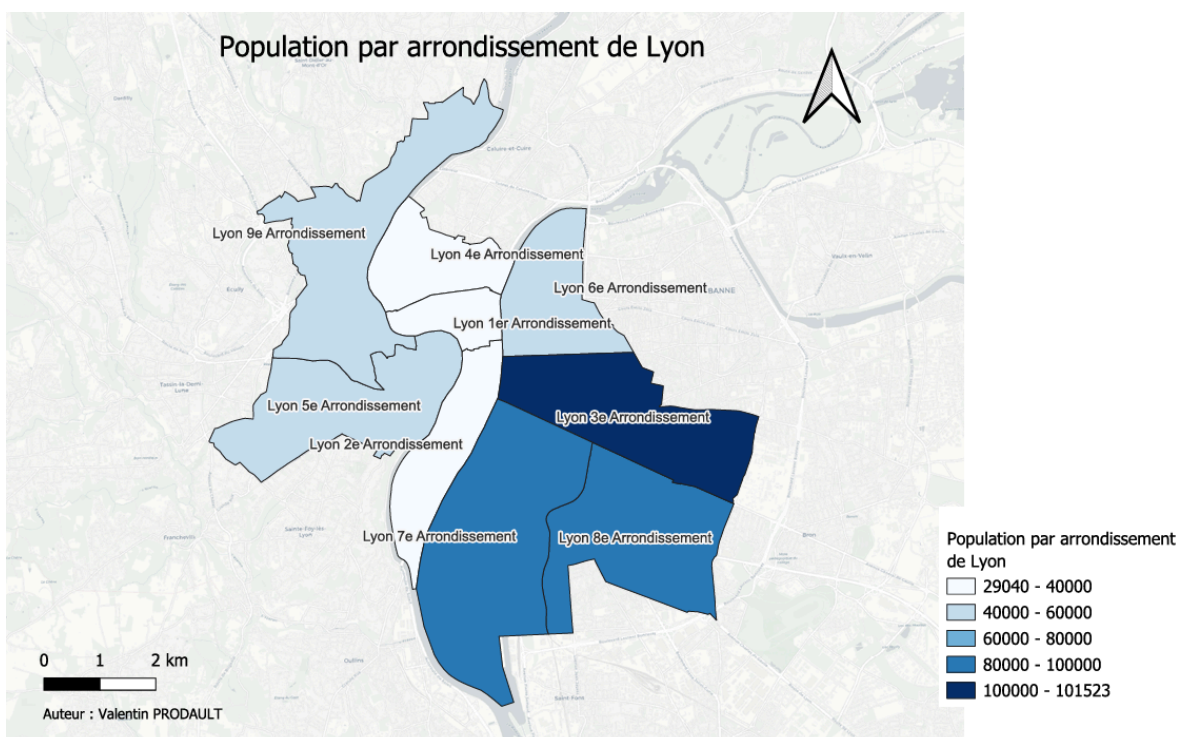
Gentilé : Lyonnais

Nombre d'habitants : 520 774 en 2022 ([Insee POP T0](#))

Par arrondissements : en 2022 (Insee)

- 1er : 29 040
- 2e : 29 880
- 3e : 101 523
- 4e : 35 232
- 5e : 48 277
- 6e : 50 718
- 7e : 87 491
- 8e : 84 956
- 9e : 53 657

Villeurbanne : 162 207 en 2022.



Sources : Insee, Data Grand Lyon

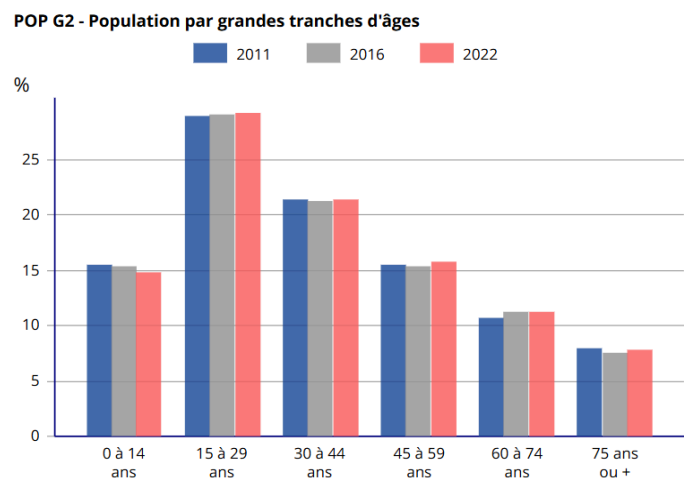
Auteur : Valentin PRODAULT

Superficie de la commune : 47,9 km² (2022)

Maire / couleur politique : Grégory Doucet (EELV) 2020-2026.

Densité de population : 10 878,9 habitants/km² en 2022 ([Insee POP T1](#))

Âge moyen de la population ([Insee POP G2](#))



Structure de la population : Au cours des derniers recensements, la structure de la population est restée particulièrement stable. Une population significativement plus jeune qu'ailleurs en France (45% a moins de 30 ans, seulement 20% a plus de 60 ans).

Structure familiale : en 2022, 51,8% de ménages d'une seule personne, 43,6% de ménages avec familles (dont 19,1% de couples sans enfants, 16,8% de couples avec enfants et 7,7% de familles monoparentales) et 4,6% de ménages

sans famille. ([Insee FAM T1](#)).

Évolution des habitants : en 2016, la population était de 515 695 habitants, et en 2022, la population était de 520 774 habitants. Source : ([Insee POP T0](#)).

Taux de croissance : Entre 2016 et 2022, la population a augmenté de 0,2% sur Lyon ([Insee POP T2M](#)). La population a augmenté de 1,4% sur cette même temporalité à Villeurbanne.

II. EMPLOI ET ÉCONOMIE

Étude du marché du travail

Nombre de salariés : en 2022, 308 941 salariés (87%) sur Lyon ([Insee EMP T6](#)).

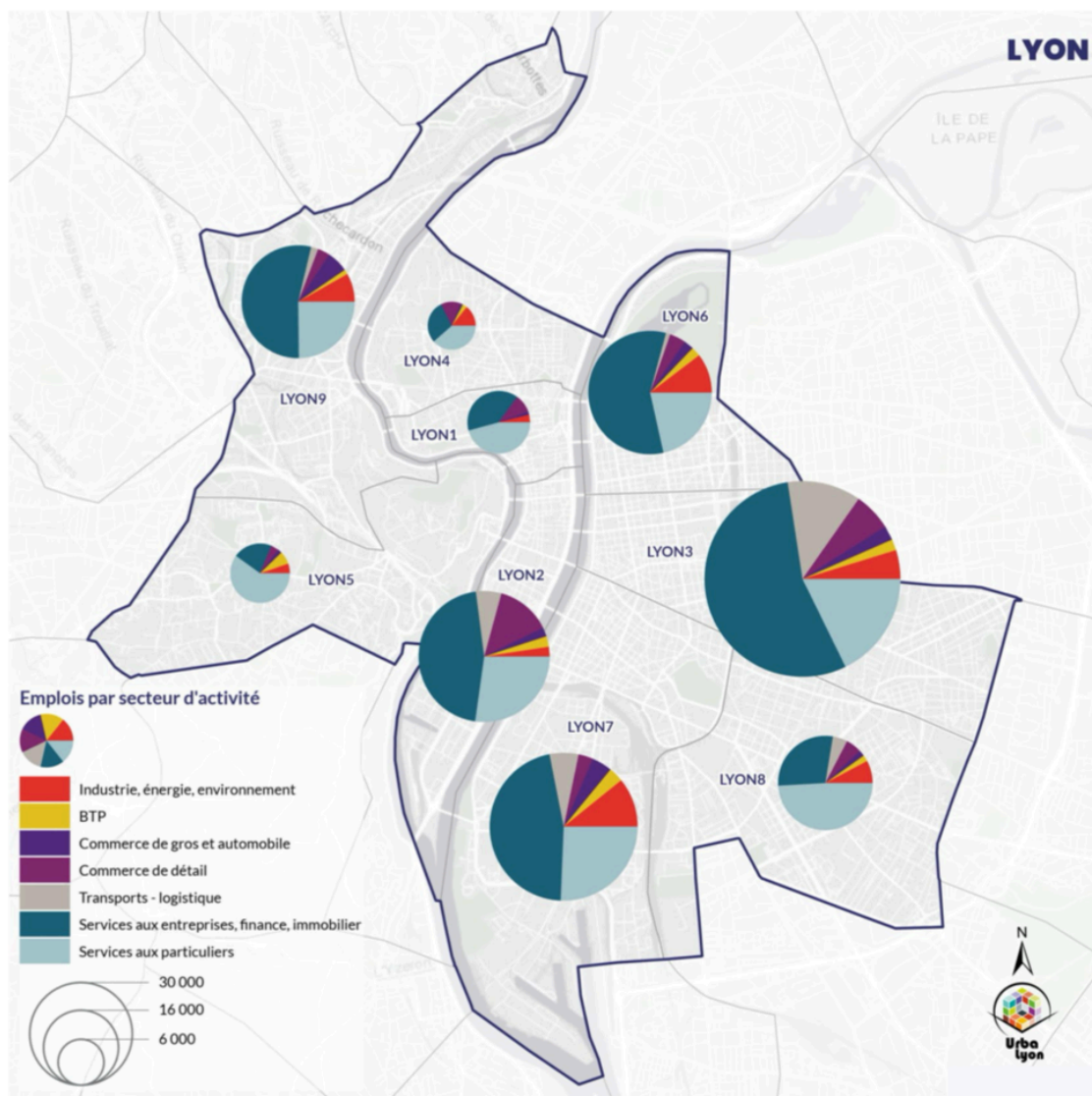
Secteurs clés et entreprises phares :

Historiquement, Lyon est une ville industrielle, bénéficiant depuis l'Antiquité (lorsqu'elle était capitale des Gaules) d'une situation de **carrefour européen**, d'autant plus dynamique qu'elle occupe un site de confluence, ouvert sur le **couloir rhodanien** et la Méditerranée. Au niveau économique, on peut souligner la prédominance du secteur **industriel**, anciennement la mécanique, et plus encore le **textile**. Aujourd'hui, Lyon compte d'autres secteurs de spécialisation, tels que :

- industrie chimique, pétrochimie (couloir de la chimie)
- biotechnologies et santé (Boiron, Sanofi).
- centre décisionnel et fonctions métropolitaines (le quartier de la Part-Dieu est le deuxième centre d'affaires de France).
- banques et assurances (Le Crédit Lyonnais).

[Répartition de l'emploi salarié privé par secteur d'activité en 2019¹](#)

¹ Voir document page 19.



Source : [UrbaLyon](https://www.urba-lyon.fr/), Portrait économique de territoire, Lyon 7e

Revenu moyen : selon les tranches d'âge ([Insee SAL T1](#))

- moins de 25 ans 1840€
- de 25 à 39 ans 2708,1€
- de 40 à 49 ans 3398,7€
- de 50 à 54 ans 3671,3€
- 55 ans et plus 3802,1€

Revenu médian : 25 430 €

Taux de chômage : 11,1% en [2022](#), soit 30 485 chômeurs à Lyon.

CDI et fonction publique : En 2022, à Lyon : 173 136

Salariés à temps partiel : En 2022, à Lyon : 36 251, surtout les femmes (25 370) et ceux âgés de 25 à 54 ans (20 604).

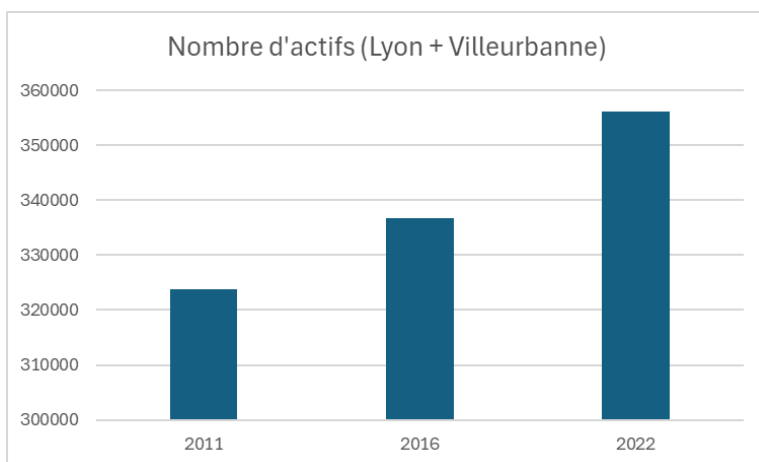
Emploi et activité : ([Insee EMP T5](#))

Indicateur de concentration d'emploi (Nb emploi / Actif résidant dans la zone *100) : 143.5

1 [salarié](#) sur 5 réside dans la zone où il travaille, ce qui indique potentiellement une forte périurbanisation de la métropole de Lyon, ce qui se ressent dans les chiffres d'emplois ; en 2022, sur 768 951 emplois en métropole de Lyon, 421 281 emplois se trouvent dans Lyon+Villeurbanne (soit environ 55%) alors que ces deux communes ne représentant que 47% de la population de la métropole. Il y a une surreprésentation des emplois dans cette zone. Cela indique qu'énormément de personnes travaillent sur Lyon mais n'y habitent pas.

A Lyon-Villeurbanne, la distance parcourue domicile-lieu de travail est de [19,7 km](#) en moyenne.

Depuis le début des années 2010, le nombre d'actifs à Lyon + Villeurbanne reste en forte expansion (+40 000 actifs en espace de 10 ans). Lyon (+ Villeurbanne) reste une ville extrêmement attractive.



Sur le marché du travail : Au troisième trimestre [2025](#), la métropole de Lyon connaît un ralentissement de 11% du volume d'offres publiées en CDI,CDD, alternance et intérim (un recul de 9,5% pour l'Auvergne-Rhône-Alpes).

Toutefois, la ville de Lyon en elle-même reste très attractive sur le plan économique.

[Lyon](#) dispose d'une attractivité commerciale renforcée par une densité du commerce de détails avec des pôles commerciaux attractifs (Part-Dieu, Lyon Presqu'île, Confluence) mais aussi avec ses zones périphériques (Carré de Soie, Porte des Alpes, Pétrolier Ecully). Le Marché de Gros Lyon-Corbas, considéré comme le « [ventre](#) » de la région Auvergne-Rhône-Alpes est un exemple de la diversité et de la densité du commerce, second marché de gros alimentaire français.

Evolution de la création d'entreprise (Source [UrbaLyon](#),)

En [2023](#) : 30 539 entreprises ont été créées dans le territoire de la Métropole de Lyon

La métropole lyonnaise représente ¼ des créations d'AURA.

Entre 2022 et 2023, la création diminue dans la plupart des territoires en France :

- Baisse de 6,2% dans les grandes métropoles françaises
- Baisse de 4% dans la métropole de Lyon, soit 1 287 créations de moins qu'en 2022 (BTP, activités immobilières, activités spécialisées scientifiques et techniques)

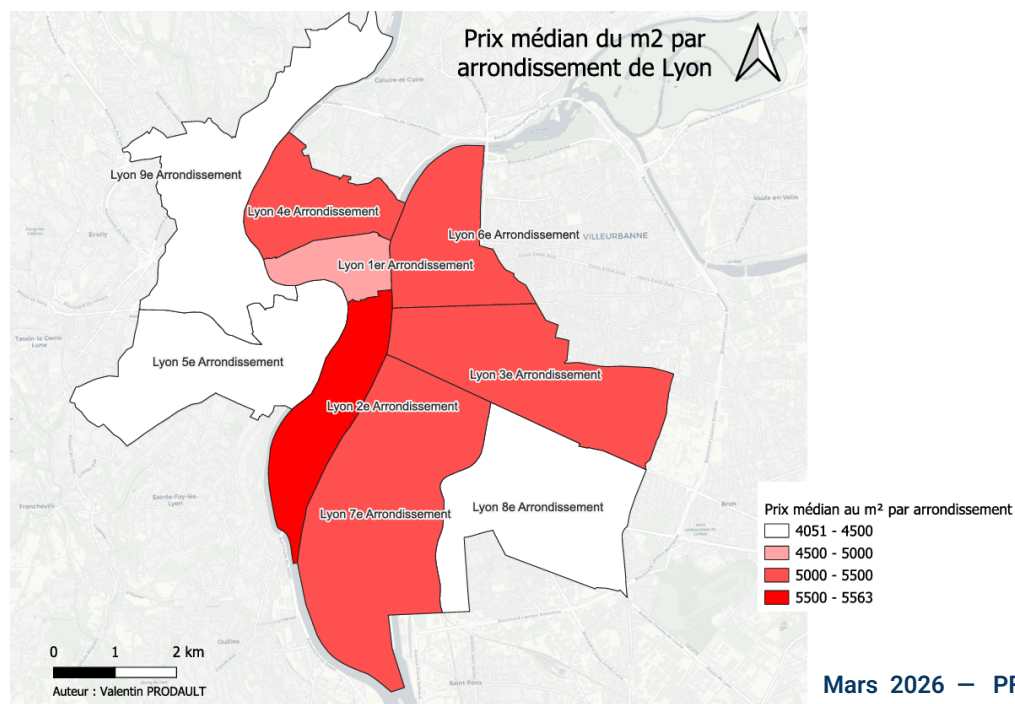
III. LE LOGEMENT SUR LYON

Étude du marché du logement (Sources : [Le Figaro Immobilier](#), [Insee](#)).

Cette étude des prix du logement révèle des prix bien plus élevés que la moyenne française, en achat comme en location, malgré une légère baisse sur les cinq dernières années.

Prix du m² de vente : 4848€/m² ([Le Figaro Immobilier](#))

Prix du m² de location : 20€/m² ([Le Figaro Immobilier](#))



Source : Data Grand Lyon, Le Figaro Immobilier

Auteur : Valentin PRODAULT

Taux de résidences principales : 271 602 en 2022 (85,2%). ([Insee LOG T1](#))

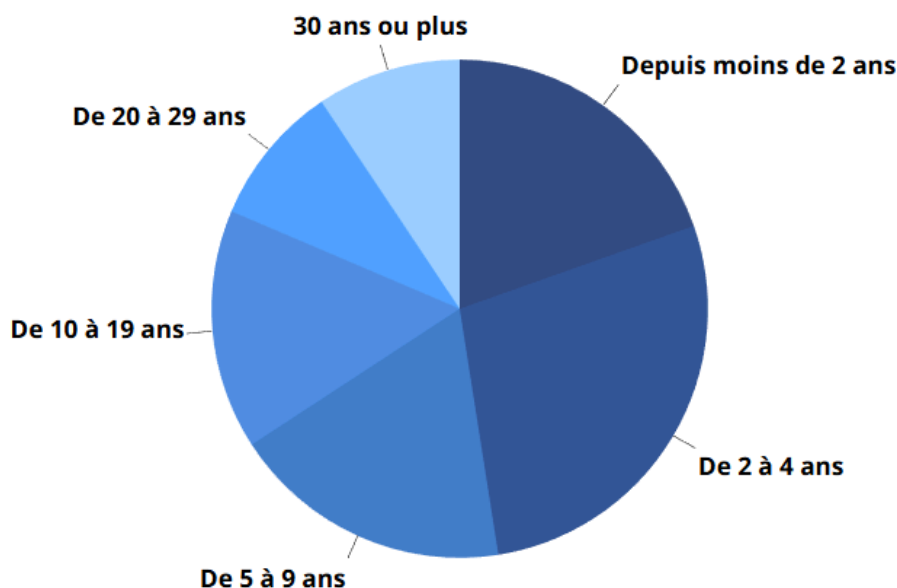
Taux de résidences secondaires : 18 549 en 2022 (5,8%). ([Insee LOG T1](#))

Taux de logements vacants : 28 461 en 2022 (8,9%). ([Insee LOG T1](#))

Nombre de logements : 318 612 en 2022. ([Insee LOG T1](#))

Ancienneté d'emménagement ([Insee LOG G2](#))

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2022



Ancienneté : Pratiquement la moitié (47,5%) des ménages de Lyon ont une ancienneté d'emménagement inférieure à 4 ans. Un tiers est présent depuis au moins 10 ans et moins de 10% sont présents depuis au moins 30 ans.

Proportion de logements sociaux : ([Logement social, Métropole de Lyon](#))

- Plus de [180 000](#) logements sociaux
- Plus de 88 700 demandes de logements sociaux en 2024
- Plus de 9 200 logements attribués en 2024

Indicateur de tension : En [2024](#), 9,6 demandes pour 1 attribution.

Données générales du logement social par arrondissement et Villeurbanne : ([au 1er janvier 2025](#))

1er arr. : 2 922 logements sociaux. Taux de pression : 22

2e arr. : 2 572 logements sociaux. Taux de pression : 14

3e arr. : 9 109 logements sociaux. Taux de pression : 16

4e arr. : 2 934 logements sociaux. Taux de pression : 15

5e arr. : 4 724 logements sociaux. Taux de pression : 12

6e arr. : 2 832 logements sociaux. Taux de pression : 19

7e arr. : 9 120 logements sociaux. Taux de pression : 12

8e arr. : 15 884 logements sociaux. Taux de pression : 10

9e arr. : 9 515 logements sociaux. Taux de pression : 8

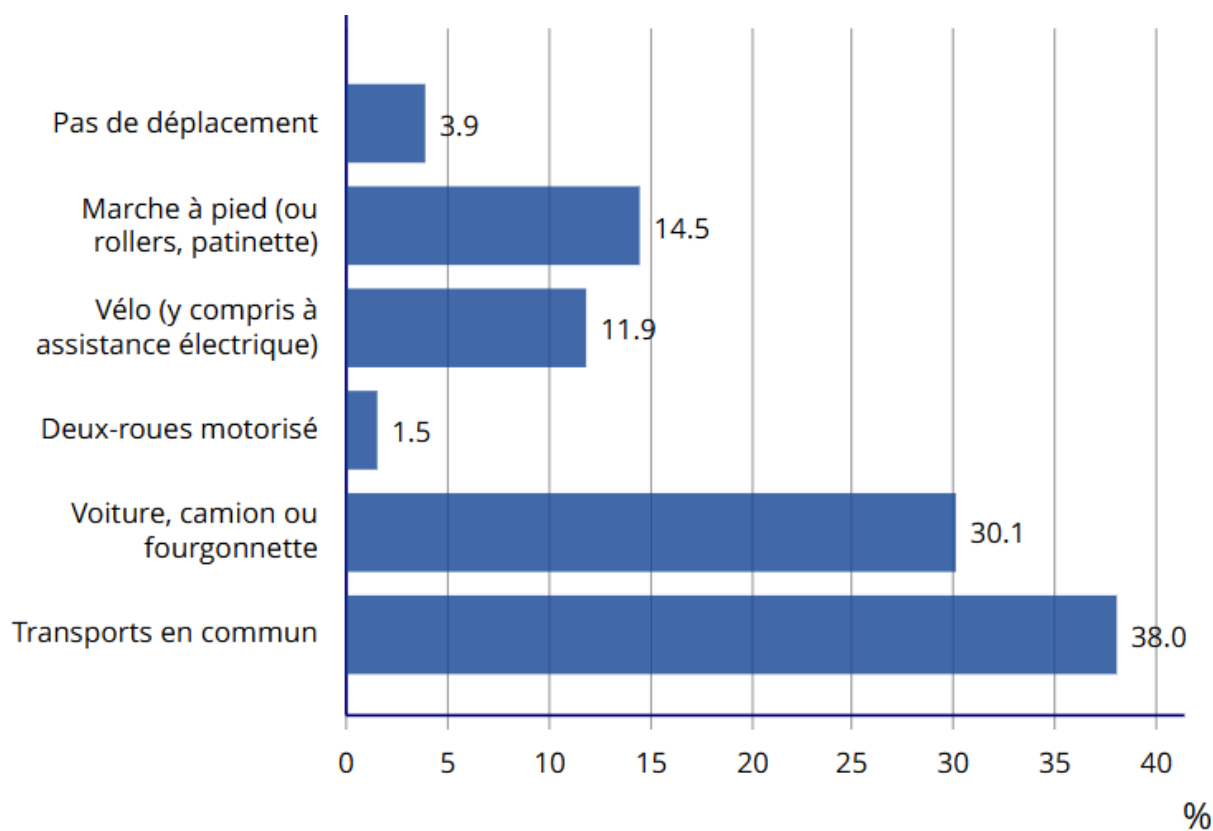
Villeurbanne : 21 293 logements sociaux. Taux de pression 8

IV. LES TRANSPORTS SUR LYON

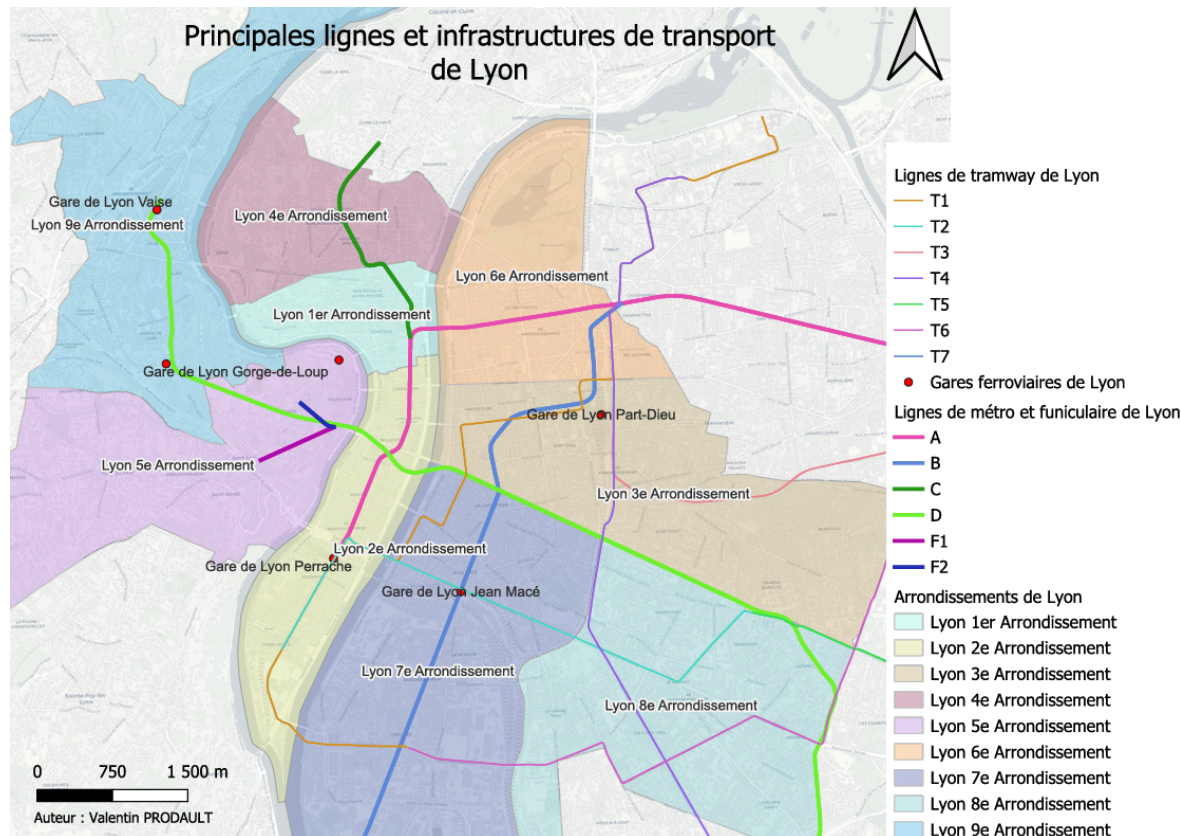
Etude du transport

Part modale des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail ([Insee ACT G2](#)).

- Pas de déplacements : 3,9%
- Marche à pied : 14,5%
- Vélo : 11,9%
- Deux-roues motorisé : 1,5%
- Voiture, camion ou fourgonnette : 30,1%
- Transports en commun 38%

**Offre de transport ([RATPDev](#))**

- 120 lignes d'autobus
- 4 lignes de métro (environ 70kms de lignes)
- 7 lignes de tramway (environ 71kms de lignes).
- 6 gares (dont la gare Part-Dieu, première gare de France hors Paris).
- 1 aéroport + gare TGV (Lyon St Exupéry).
- liaison aéroportuaire Rhône Express (13kms de ligne).
- navette fluviale



Sources : Data Grand Lyon

Auteur : Valentin PRODAULT

Indicateur de fiabilité/efficacité : «Côté chiffres, les TCL indiquent que le réseau conserve actuellement un taux de fonctionnement supérieur à 98% sur toutes ses lignes. *«Les taux de fonctionnement depuis janvier 2025 témoignent de la fiabilité globale du service à l'échelle du réseau de transports en commun de France»*. Le taux de fonctionnement moyen des lignes de métro A, B, C et D atteint 98,5% sur les quatre premiers mois de l'année 2025, les tramways enregistrent un taux de 98,7% et les funiculaires de 99,8 %. Autrement dit, les métros ne fonctionnent pas correctement «seulement» 1,5% du temps». ([Le Figaro](#))

Dispositifs d'intermodalité (TCL) Une vingtaine de parcs relais (23).

Prospectives en termes de transport : Automatisation de la ligne A, modernisation des lignes C et D, mise en service des lignes de tramway T9 et T10, et prolongement de la ligne T6. Source : [RATPDev](#)

Flux touristiques :

Indicateurs de fréquentation : ([Office du tourisme de Lyon](#), sur l'année 2024)

Hébergement : 9,56 millions de nuitées, dont 56% dans des hôtels (74% de clientèle française)

Emploi : 42 000 emplois dans l'industrie touristique

Musées : 1 968 entrées en 2024 (+6% par rapport à 2023)

Transports : Plus de 60 millions de voyageurs dans les 3 gares TGV, 10,5 millions de passagers à l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry.

ENTRETIENS

I. RENAUD PAYRE (MÉTROPOLE DE LYON)

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de nos entretiens socles constituant davantage une présentation des problématiques liées au logement avec un regard académique mais aussi professionnel qu'un entretien. Toutefois, Monsieur Renaud PAYRE a échangé avec nous en tant que 3e Vice-Président de la Métropole de Lyon, c'est pourquoi son intervention s'inscrit dans ce livrable.

Entretien avec : Renaud PAYRE

Fonction : 3ème vice-président de la métropole de Lyon, professeur à Sciences Po Lyon

Date : 15 septembre 2025

Type d'entretien : Présentiel

Présents lors de l'entretien : Elouan Alamy, Erdem Aydin, Camille Dardaillon, Anthony le Pifre, Valentin Prodault, Marie Ricou, Camille Robert, Rose Vella

Synthèse : Valentin Prodault



Mots-clés : logement social, autorités publiques, métropole, densification, foncier, bâti, financement, bassin de vie, transports, salariés.

Contenu de la synthèse :

v. APPORT CONTEXTUEL

Renaud PAYRE est le 3ème vice-président de la métropole de Lyon délégué au Logement Social et la Politique de la Ville, et professeur à Sciences Po Lyon.

Cet entretien était le premier que l'équipe a réalisé. Le choix de faire appel à Renaud Payre pour procéder à ce premier entretien socle nous a semblé, d'une part, incontournable du point de vue de l'expertise thématique qu'il a pu apporter à notre recherche et de ses fonctions politiques au sein de la métropole de

Lyon (un de nos terrains de recherche); et d'autre part, assez simple, compte tenu de la présence de M. Payre au sein de l'écosystème de l'IEP.

Cet entretien dit "socle" avait pour but de donner un **cadrage théorique** à notre sujet, afin de préciser le plus tôt possible les attendus du partenaire, et expliciter les pistes mentionnées dans la lettre de cadrage. Dès lors, M. Payre a pu nous donner une première approche sur la thématique du logement social, tant d'un point de vue historique, que politique, économique ou social. Il a également donné un bref portrait de l'organisme Action Logement et les liens que notre partenaire entretient avec les échelons institutionnels, les autorités publiques et les acteurs privés.

VI. CONTENU DE L'ENTRETIEN

Cet entretien socle s'est organisé selon un plan que nous avons organisé en trois points principaux :

1. Retour historique sur la question du logement social
2. Typologie et modalités d'application pour le logement social
3. Le logement social au prisme d'un changement d'échelle

1) Retour historique sur la question du logement social

Après la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses villes sont détruites par les bombardements entraînant la nécessité d'une **reconstruction** massive de logements.

- Malgré des **initiatives publiques et privées** (par exemple le paternalisme ouvrier) :

→ avant-guerre (loi Siegfried de 1894 ou loi Laurent Bonnevay de 1912)

→ après-guerre (HBM et initiative citoyenne, qui dessine les contours du dispositif HLM)
rendant les pénuries de logement sont très importantes.

Ainsi, l'idée de prélèvement sur l'employeur a été retenue, c'est le dispositif de collecte 1% logement. Mais cette **collecte** était assez hétérogène donc pour unifier ce système, **Action Logement** a été choisi (années 2000) en tant qu'unique **organisme de distribution des financements** dans le contexte de la loi Borloo.

Action Logement finance tout d'abord ses propres bailleurs lyonnais, Alliade et IRA3F et **finance** le logement tandis que leur filiale (Association Foncière Logement) doit **reconstruire** des logements démolis dans des opérations de rénovation urbaine.

2) Typologie et modalités d'application pour le logement social

Cet entretien a permis de mettre en lumière trois différentes catégories de logements sociaux avec pour objectif d'inscrire le BRS dans le parc social :

- **PLAI** ("*logement très social*") : financement massif par des aides à pierre pour faire baisser les loyers. Des logements destinés aux personnes en situation de grande précarité.
- **PLUS** : deux fois moins cher qu'un loyer de droit commun (encadrés sur Lyon et Villeurbanne). Objectif de plus de 50% de BRS qui correspondent à des locataires de logement PLUS.
- **PLS** : loyer autour de 10€ au m².

Cela s'inscrit dans un contexte d'une très grande pression pour le parc social avec **70% à 75% de la population éligible au logement social**.

3) Logement social au prisme d'un changement d'échelle

L'entretien a permis de mettre en lumière un **marché du logement qui s'est déplacé** (sous l'effet de la crise et du ralentissement de l'offre), avec un élargissement en périphérie.

Comment caractériser ces espaces de périphéries, et comment délimiter le territoire de la métropole de Lyon ?

- Une définition officielle de la métropole de Lyon => 1,5M° d'habitants et un nombre de communes délimité.
- Pour autant il semble pertinent de comptabiliser certains territoires qui sont polarisés par le dynamisme économique de Lyon (ex. Est Loire, Nord Isère, plaine de l'Ain, Ardèche, Saône et Loire) **avec un enjeu central autour du cadre de vie entre les bourgs et la métropole** (ex. l'utilisation de la voiture).

Dans cet entretien, le rôle des transports est fondamental. D'une part en raison des **migrations pendulaires** (emploi capté autour de Lyon), d'autre part, la manière dont l'implantation d'une **infrastructure de transport** modifie un espace et l'intègre dans des flux métropolitains (ex. métro de St Genis). **La politique de transport** est alors très **largement en lien avec la politique de logement**. Cet enjeu met en lumière **deux paradigmes irréconciliables : l'étalement urbain et la densification**

Renaud Payre a par ailleurs lancé une idée : une **filiale d'Action Logement** qui travaille avec les entreprises de la métropole, et sur un **“carré métropolitain”** (centres-bourgs de l'aire métropolitaine). L'objectif est de construire des **polarités autour des gares** (anticipation d'un projet de RER métropolitain ?) et ne pas refaire l'erreur du modèle parisien qui ajoute de nouveaux territoires sans penser un maillage intelligent entre polarités et ce, tout en conservant l'idée de **décarbonation** des mobilités. Cela permet de rapprocher salarié et employé et d'instaurer une nouvelle idée du travail (ou du télétravail). C'est une piste d'autant plus intéressante que **les personnes qui ont quitté le centre sont avant tout des familles**.

VII. PRISE DE RECUL

→ Cet entretien nous a permis de découvrir les relations entre **les acteurs institutionnels et l'écosystème Action Logement**, et les projets concrets que la métropole met en place pour le logement social.

→ Il a également permis de donner une vision concrète des politiques de logement social, au regard des idées proposées et mentionnées par Renaud PAYRE, en particulier sur l'organisation d'un maillage sous forme de polarités, maillage destiné à **rapprocher les salariés et les emplois**.

→ Il est certain qu'une première lecture sous un angle académique du sujet et de la thématique du logement social globalement, nous a largement aidés à mettre en place relativement tôt un solide socle de connaissance. De même, une approche **politique**, mais également **concrète** de cet écosystème nous a permis de saisir certaines clés de compréhension sur l'organisme Action Logement et les relations entre acteurs du logement au sein de la Métropole

→ Si cet entretien a été très éclairant pour la poursuite de notre travail, et nous a permis de procéder à une **première lecture de la lettre de cadrage**, il faut toutefois mettre en **perspective** le propos. En effet, en

tant qu'élus de la Métropole, la pensée et le discours de Renaud Payre, témoignent d'une certaine **vision et conception de l'aménagement du territoire**, que d'autres acteurs ne partagent pas forcément (par exemple, les nombreux débats sur le ZAN ont montré une certaine dichotomie entre les élus).

→ De plus, on peut supposer que Renaud PAYRE, en tant qu'élus de la métropole, donne une lecture davantage tournée sur un environnement urbain, et métropolitain, que sur un environnement plus rural, ou en tout cas sur les villes moyennes, dont il est pourtant question dans notre étude. On doit donc prendre du recul sur ce regard, qui aussi éclairant soit-il ne donne peut-être pas une **lecture exhaustive** des territoires de notre étude.

→ L'entretien et la discussion ont permis de faire émerger une piste possible dans le travail, qui est celle de partir de l'**expérience des gens qui ont quitté le centre** pour la périphérie en essayant de travailler sur un enjeu autour de l'attractivité de la métropole de Lyon et le raccourcissement de la distance entre bassin de vie et bassin d'emploi.

→ Cet entretien insiste également sur la question des **transports comme composante centrale** dans la manière de concevoir les relations entre salariés et emplois, tant sur l'aspect des **politiques** mises en oeuvre par les pouvoirs publics (par exemple l'idée de construire des polarités à proximité des gares) que sur les **pratiques des populations** (migrations pendulaires, choix du mode de transport, décarbonation des mobilités).

→ Mise en lumière la façon dont le logement social est largement méconnu dans la société (par exemple le fait qu'il soit accessible pour 70-75% de la population contredit l'idée présumée d'un logement destiné seulement aux personnes précaires). Cela ouvre des pistes lors des entretiens sur la **connaissance** même qu'ont les salariés des dispositifs existants, des critères pour accéder au logement social etc.

VIII. APPORTS ADDITIONNELS / RESSOURCES

- *Le Livre blanc de l'habitat*, Métropole du Grand Lyon, 2022.

II. SOPHIA POPOFF (MAIRIE LYON)

Entretien avec : Sophia POPOFF

Fonction : Conseillère du 5e arrondissement et 17e adjointe au maire de Lyon

Date : 3 mars 2025

Type d'entretien : Distanciel, réalisé en visioconférence.

Présents lors de l'entretien : Rose VELLA et Valentin PRODAULT.

Synthèse et transcription : Rose VELLA



Mots-clés : position sociale, mobilité, étudiants, jeunes actifs, classes supérieures, vacance du logement, logement social, offre et demande, construction et production, ville et métropole de Lyon, crise du logement, transports en commun.

Contenu de la synthèse :

I. APPORT CONTEXTUEL

Présentation de la personne

Madame Sophia POPOFF est membre du groupe politique « Les écologistes » et conseillère à la Métropole de Lyon. Elle est membre des commissions « *Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention* » et « *Urbanisme - Nature en ville - Sécurité* ». Après avoir été pendant un an conseillère municipale déléguée « *Bien habiter en ville* », Madame POPOFF est, depuis 2024, 17e adjointe au maire de Lyon, au logement et renouvellement urbain et à l'hébergement d'urgence, mais aussi conseillère du 5e arrondissement.

Lors de cet entretien, Madame POPOFF nous parle en tant qu'élue, nous fait part des ambitions de son groupe politique et de leurs réalisations, et ce, dans un contexte électoral. Par ailleurs, elle témoigne une position d'experte sur les enjeux et dynamiques liés au logement au regard de son expérience

professionnelle. Cet entretien a ainsi été très marquant pour le groupe, nous offrons une perspective essentielle : une perspective au cœur des politiques publiques.

II. CONTENU DE L'ENTRETIEN

1) Un marché immobilier sous tension entre l'offre et la demande

Lors de notre échange, Madame Sophia POPOFF nous a fait un rappel sur la situation actuelle que l'on pourrait définir comme une **crise du logement**. Par exemple, bien qu'elle n'est pas spécialiste des dynamiques liées au marché du travail, la conseillère du 5e arrondissement nous a affirmé qu'aujourd'hui « *les recruteurs, [...] n'arrivent plus à recruter en partie parce que les gens n'arrivent pas à se loger* ». En ce sens, les **prix de l'immobilier** ayant des répercussions sur le reste de l'économie, entraîne une **instabilité économique** (BIGOT, 2011). Toujours dans le cadre des dynamiques de l'emploi, Sophia POPOFF, nous fait part de la "surconcentration de tous les emplois, [...] de tous les activités universitaires dans la ville de Lyon" entraînant un **déséquilibre entre l'offre et la demande et ainsi une forte spéculation immobilière**, renforçant les prix du foncier dépassant les 3 000 euros par mètres carrés dans certains secteur. Dans ce contexte, la 17e adjointe au maire de Lyon rappelle le **manque d'outils permettant de réduire le prix du foncier au niveau local**. Par ailleurs, cette inflation des prix a entraîné une crise conjoncturelle : les crédits auparavant accordés pour faciliter l'achat d'un logement ont été bloqués.

Dès les premières minutes de l'entretien, Madame Sophia POPOFF nous indique, sous un angle politique, que les décisions (ou le manque de décisions) prises au **niveau national freinent le développement de politiques locales** du logement. Depuis 2017, les mesures comme la transformation de l'ISF ont eu des **conséquences sur les investissements dans le logement public et privé**. L'adjointe au maire ajoute que, les bailleurs ont compensé la baisse des APL (n'ayant pas diminué pour les locataires du parc social) constituant une **baisse d'1 million d'euros par an depuis 2018** qui empêche l'innovation ou l'investissement.

2) L'impact de l'offre des transports sur la spéculation immobilière

Bien que Madame POPOFF n'est pas spécialiste de la question des transports, nous avons tenu à lui demander son ressenti sur l'offre de transport dans la ville de Lyon et leurs effets sur les prix de l'immobilier. **Le développement d'une politique de transport est synonyme de spéculation immobilière.** Toutefois, l'impact du métro, facteur de densification, sur le phénomène d'anticipation est plus important que celui du tramway. Dans ce contexte, l'adjointe au maire évoque la priorité accordée à la mise en place d'un tramway dans l'Ouest lyonnais qui desservirait le Vieux-Lyon : plus économe et rentable que le métro, tout en ayant une spéculation plus faible. Cette spéculation et anticipation peut s'expliquer par les choix résidentiels. Comme décrit dans le rapport des *Attentes et choix résidentiels des jeunes adultes dans l'aire métropolitaine lyonnaise*, quand le choix est permis, **ce qui impacte le plus les jeunes adultes est la localisation**, et 76% des sondés privilégient une zone proche des transports en commun (CAUDRON, 2022).

3) Entre bassin de vie et bassin d'emploi : qui peut se loger à Lyon ?

Sophia POPOFF nous a rappelé le projet porté par la ville de Lyon durant le mandat actuel : « *une métropole qui soit beaucoup plus équilibrée [...] on voudrait que quelqu'un puisse travailler, vivre, faire ses courses, faire ses activités culturelles à un quart d'heure à pied de chez lui* ». C'est dans ce contexte que la **ville de Lyon ne peut être accessible à la totalité des habitants de la métropole** et que durant leur mandat, les élus ont voulu renforcer l'accès aux aménités et aux transports dans toute la métropole - pas seulement Lyon et Villeurbanne.

Sociologiquement, cet échange nous a confirmé que la **position sociale et la CSP jouaient un rôle déterminant dans les choix résidentiels des salariés**. « *Nous, ce qu'on observe surtout à Lyon au niveau démographique, c'est qu'on a un peu une spécialisation du territoire* », cette spécialisation concerne les **étudiants**, les **jeunes actifs** qui trouvent leur premier emploi, notamment dans le secteur tertiaire et les **classes supérieures**. Dans les évolutions observées, les **familles** notamment celles constituées de 2 à 3 enfants **peinent à se loger sur Lyon du fait du prix de l'immobilier**, cela s'inscrit dans une dynamique plus large que la ville de Lyon, se retrouvant par exemple à Paris.

Tout en rappelant la difficulté de se loger à Lyon notamment pour les salariés de catégorie ouvrière ou employée au regard de la variable du pouvoir d'achat, Madame Sophia POPOFF nous fait part de la **variable « temps »**. En effet, ceux ayant davantage de temps sont plus aptes à avoir un logement

correspondant à leurs attentes et relevant de leur choix, étant en mesure de trouver la bonne équation en particulier en **cherchant en dehors des périodes de surtension**. Ainsi, apparaît une **construction sociale et spatiale des mobilités résidentielles**, les classes les plus favorisées ayant plus de choix (FOL et alii, 2014). Enfin, il serait probable que la population lyonnaise stagne dans les prochaines années.

III. PRISE DE RECUL

Cet entretien avec Madame Sophia POPOFF nous apparaît comme essentiel à notre étude nous ayant rappelé avec de nombreux détails les causes de la crise du logement ainsi que ces effets. Échanger avec une élue a apporté au groupe un regard sociologique des dynamiques de la ville et de la métropole de Lyon.

→ **Les efforts et les initiatives locales ne semblent pas suffisants pour atténuer la crise du logement**, qui est dans un premier temps structurelle et qui dépend de nombreux facteurs comme une **ligne directrice à l'échelle nationale**. Par exemple, une mesure phare telle que l'encadrement des loyers mis en place dans la ville de Lyon et à Villeurbanne ne permet pas de limiter « *la pénurie d'offres* ».

→ Le règlement de la **question de la vacance** ne permettrait pas à lui seul de résoudre la crise du logement. Statistiquement, bien que les chiffres soient débattus, on compte 6 000 logements vacants sur le territoire de la métropole contre 35 000 demandes de logements sociaux.

→ La ville de Lyon a pour particularité d'être **une ville-centre « extrêmement petite »** limitant la croissance en termes de logements, du moins, dans le centre. Cette particularité renforce le **déséquilibre entre l'offre et la demande**. A l'issue de cet entretien, il semble donc difficile de concentrer la population de la Métropole sur le territoire lyonnais. Le **développement d'infrastructures et d'aménités sur l'ensemble de la métropole** nous apparaît comme un enjeu important à prendre en compte dans les prochaines années par les politiques publiques et élus locaux.

→ Dans les années à venir, une **stagnation des habitants de la ville de Lyon** serait prévisible. La ville tend par ailleurs à une certaine **spécialisation sociologique** caractérisée par des étudiants, jeunes actifs et classes supérieures. Les familles ayant de plus de 2 enfants auraient tendance à rejoindre des bassins de vie en dehors de Lyon, en raison des prix avec « le rêve de la maison avec jardin ».

→ Il faut toutefois remettre cet entretien dans un **contexte** politique et **électoral** : à quelques semaines des élections municipales de mars 2026. Bien que dans une démarche de sincérité, l'élue avait tout intérêt à nous présenter les réalisations effectuées sous leur mandat telle que leur énergie déployée dans la production de logements avec 34 millions d'euros engagés ou la création de 50 000 emplois.

IV. APPORTS ADDITIONNELS / RESSOURCES

Les ressources tirées de l'état de l'art permettant de préciser l'analyse :

- BIGOT R., « Le coût de la crise du logement en termes d'emploi et de croissance », dans Les répercussions directes et indirectes de la crise du logement sur l'emploi, CRÉDOC, 2011, p. 6-29.
 - Ce rapport analyse la **hausse des prix de l'immobilier** qui, est **déconnectée de l'évolution des revenus des ménages**, prenant une place croissante dans leur budget, susceptible d'entraîner un déclassement, cela est ainsi observable chez les milieux modestes résidants à Lyon.
- CAUDRON D., Les attentes et choix résidentiels des jeunes adultes dans l'aire métropolitaine lyonnaise, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, 2022, 56 p.
 - Ce rapport présente un panorama des comportements des jeunes adultes de 20 à 35 ans sur leur choix (ou leur non-choix / choix par défaut) dans les logements qu'ils cherchent à accueillir ou à louer. Ce rapport démontre que, à cause de la crise immobilière, **les jeunes éprouvent une grande difficulté à trouver un logement**. Les enquêtés estiment notamment l'**emplacement du logement** comme un critère important, surtout par rapport à leur lieu de vie que par rapport à leur lieu de travail.
- FOL S., MIOT Y., et VIGNAL C., Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques, Villeneuve d'Ascq, coll. « Le regard sociologique », 2014
 - Cet ouvrage présente les mobilités résidentielles et leur poids sur les inégalités territoriales et sociales au regard des politiques publiques. Cet entretien fait particulièrement écho à la Partie 1 de l'ouvrage : « Les mobilités résidentielles : déterminants et effets socio-spaciaux » qui présente le blocage sélectif des mobilités

résidentielles, et que **les statuts d'occupation sont déterminés par des choix économiques de revenus.**

CITATIONS

- *C'est sûr que le logement, c'est la première des préoccupations des Lyonnais et des Lyonnaises. Quand on va les interroger dans la rue sur ce qui les préoccupe, en premier, c'est les questions de logement.*
- *Je trouve que le problème n'est pas tant au niveau local, mais tout au niveau national en fait. Depuis 2017, on n'a pas de politique nationale du logement digne de ce nom.*
- *Il n'y a pas de lien de cause à effet entre l'encadrement des loyers et le fait qu'il y ait une pénurie d'offres.*
- *On a surconcentré notre métropole, et donc la vraie réponse à la crise du logement, c'est le fait de rééquilibrer notre territoire.*
- *Donc en fait la croissance en termes de logements et donc aussi en termes de population de la ville de Lyon, elle va ralentir. On ne pourra pas suivre en fait. Et c'est pour ça qu'il faut que le reste de notre métropole puisse se développer.*
- *Mais dès qu'on développe une politique de transport, dès qu'on annonce qu'on va développer une politique de transport, il y a un effet un petit peu de spéculation immobilière*
- *Et puis, en termes d'investissement, avec un métro, on peut faire 3 lignes de tramway.*
- *Sur la question des familles, il y a moins de bébés, en fait, qui naissent à Lyon. Et puis c'est surtout à partir du troisième enfant, là, vraiment, les familles quittent Lyon, parce que les prix de l'immobilier sont trop chers, en fait.*
- *Après, moi, ce que j'observe aujourd'hui, c'est plutôt une spécialisation vers les classes plutôt supérieures, une ville assez jeune, que ce soit avec des étudiants ou des jeunes actifs, plutôt des cadres, ou moins en moins de familles, et notamment moins en moins de familles à partir de 2, 3 enfants, où là, ça devient trop compliqué.*
- *A part les gens qui sont très riches et qui ont du temps, je pense qu'il n'y a pas de situation de logement vraiment totalement choisi sur Lyon*
- *Aujourd'hui, sur Lyon, les recruteurs, ils n'arrivent pas à recruter en partie parce que les gens n'arrivent pas à se loger. Et, ça passe du coup forcément par le développement des transports en commun*

III. CELINE ROBIN et SALIMA MAAROUK (MAIRIE VILLEURBANNE)

Entretien avec : Céline ROBIN et Salima MAAROUK

Fonction :

Céline ROBIN : Chargée de mission habitat à la direction du développement urbain

Salima MAAROUK : Chargée du contingent de Villeurbanne Service Habitat à la direction du développement urbain

Date : 5 mars 2025

Type d'entretien : Distanciel en visioconférence

Présents lors de l'entretien : Rose VELLA et Valentin PRODAULT

Synthèse : Rose VELLA et Antony LE PIFRE

Retranscription : Rose VELLA



Céline ROBIN

Mots-clés : gouvernance territoriale, volonté politique, vacance résidentielle, encadrement des loyers, pression locative, attractivité résidentielle

Contenu de la synthèse :

APPORT CONTEXTUEL

Présentation des personnes

Céline ROBIN, ingénieure territoriale en urbanisme, est responsable du service habitat à la ville de Villeurbanne. Salima Maarouk, quant à elle, est chargée du contingent social pour la ville de Villeurbanne. Toutes deux travaillent pour la municipalité et interagissent avec des partenaires du développement de l'habitat.

Lors de cet entretien, Mesdames ROBIN et MAAROUK nous parlent en tant qu'agents administratifs, cette interview nous offre ainsi une perspective plus technique que politisée.

CONTENU DE L'ENTRETIEN

1) Une gouvernance du logement marquée par des volontés politiques

La municipalité souhaite maintenir un coût de la vie abordable à Villeurbanne pour accueillir les familles. Mesdames ROBIN et MAAROUK nous expliquent que la municipalité affiche une volonté politique claire de ne **pas transformer Villeurbanne en ville dortoir**. La mairie cherche à préserver les activités économiques et familiales et les emplois existants, tout en développant de nouvelles zones d'activité, le tout en maintenant un équilibre avec le développement du logement. **L'efficacité de l'encadrement des loyers reste limitée** pour plusieurs raisons : tous les propriétaires ne le respectent pas, les plafonds évoluent régulièrement à la hausse via des mécanismes légaux (IRL, etc.), et le dispositif lui-même souffre de complexité et de zones grises, notamment sur la question des compléments de loyer.

2) La pression exercée sur le logement social

Mesdames ROBIN et MAAROUK nous présentent **trois grandes constatations à propos du logement social**.

Premièrement, **le parc privé devient de plus en plus inaccessible** : Le coût du logement privé (location et accession) est désormais hors de portée pour une partie croissante des ménages, qui se tournent alors vers le logement social. En effet, selon D. CAUDRON, dans *Les attentes et choix résidentiels des jeunes adultes dans l'aire métropolitaine lyonnaise*, entre 2016 et 2020, les prix des logements collectifs dans l'ancien ont augmenté de 25,8 % sur la métropole de Lyon. De plus, selon le même chercheur, seulement 30 % des répondants indiquent vivre dans un logement correspondant totalement à leurs attentes. Résultat : **la demande de logement social explose, sans que l'offre puisse suivre**.

Deuxièmement, **la production de logement social est fragilisée par le marché**. Le logement social est aujourd'hui largement produit via des obligations imposées aux promoteurs privés (les "secteurs de mixité sociale"). Mais quand un promoteur ne parvient pas à vendre la partie en accession libre, la partie sociale tombe aussi. **La crise du marché immobilier entraîne donc mécaniquement une crise de la production sociale**.

Troisièmement, **produire plus ne résout pas le problème**. Paradoxalement, **même les périodes de forte production n'ont jamais fait baisser la demande**. Au contraire : plus on construit, plus la demande s'exprime localement, attirée par la visibilité des chantiers et des programmes, le taux de pression reste donc élevé.

Enfin, Madame ROBIN nous a expliqué qu'il y avait **deux types de demandeurs de logement social : les demandeurs internes et les demandeurs externes**. Les demandeurs externes constituent les ménages du parc privé demandant un logement social alors que les demandeurs internes, les ménages déjà présents dans le parc social qui souhaitent changer de logement social. Cette demande de logement social d'interne en interne, rajoute de la pression sur l'agrandissement du parc social.

3) Villeurbanne : une attractivité résidentielle forte

Au niveau de l'emploi, la **Villeurbanne est dynamique et devrait continuer à se développer, avec un bassin d'emploi important**. En partenariat avec la métropole (qui a compétence sur les transports publics), de nombreux projets de connexion et de déplacements sont en cours, notamment autour du pont Saint-Jean et des Berges pour relier la partie de Villeurbanne au-delà du Rhône avec le reste de la ville tout comme la construction du T6. Villeurbanne est d'ailleurs une grande ville étudiante, par conséquent il est important de relier le campus universitaire avec les autres parties de la métropole.

En ce qui concerne le cadre de vie, la mairie a mis en place une politique de création d'espaces verts pour les habitants de la ville, avec la multiplication de projets de jardins communaux, pour les familles. La mairie veut maintenir Villeurbanne en tant que ville distincte de Lyon, et ce notamment en termes de cadre de vie et ne souhaite pas que les habitants aient à se déplacer sur Lyon pour des activités familiales.

4) L'impact des transports sur les prix

Madame MAAROUK nous explique que, même s'il est vrai que généralement la construction d'une ligne de transport mène à un gonflement des prix autour de cette ligne, à Villeurbanne ils n'ont pas encore remarqué cette hausse des prix autour de la nouvelle ligne T6. Les prix étant déjà très élevés dans la zone de la ligne avant sa construction, cela n'a pas vraiment eu d'incidence, car les milieux populaires y étaient déjà exclus auparavant. Cela rejoint l'étude, *Économie et Statistique*, qui rejette l'hypothèse classique selon laquelle les banlieues proches du centre-ville seraient rejetées par les milieux plus aisés

(COULOMBEL et alii, 2012). Les ménages ne s'éloignent pas du centre pour payer un loyer moins cher. Au contraire : *“le choix de l'éloignement est bien associé à des prix au m² plus faibles ainsi qu'à des surfaces plus grandes, mais pas à une dépense de logement plus faible.”* Cela signifie que **les ménages ne fuient pas le centre-ville pour payer un loyer moins cher, mais pour payer le même loyer mais avec une surface plus grande** ; ainsi les banlieues proches du centre-ville, contrairement à l'idée répandue, ne sont pas que des milieux populaires. Ainsi, construire une ligne de transport à Villeurbanne ne va pas forcément augmenter le prix du loyer, car les cadres étaient déjà prêts à payer un coût résidentiel aussi ou plus élevé qu'en centre-ville en choisissant d'habiter dans la ville.

5) Des prévisions futures

Céline ROBIN et Salima MAAROUK estiment que, **la construction de logements à Villeurbanne devrait naturellement ralentir**, passant de 1200 à 700 logements par an, au profit de communes périurbaines. Cette baisse s'explique par le fait que la ville est déjà “complètement construite”, n'ayant plus de terrain constructible. Par conséquent, désormais, **les constructions viseront plutôt une densification de certains quartiers qu'un élargissement des terrains fonciers**. Les politiques du logement ne seront donc plus seulement orientées vers la quantité mais la qualité de logement, et les politiques d'accueil (quels habitants accueillir ?). Aujourd'hui, **Villeurbanne est surtout un bassin de vie, car la plupart des habitants travaillent à Lyon.**

III. PRISE DE RECUL

L'entretien avec Céline ROBIN et Salima MAAROUK nous a fortement été utile nous apportant un regard d'agentes administratives sur les politiques publiques à Villeurbanne.

→ Cet entretien nous a servi à comprendre les différenciations locales au sein de la métropole de Lyon. Ainsi, les besoins de Villeurbanne ne sont pas les besoins de Lyon ; en effet, Lyon est un centre économique et une zone d'emploi alors que Villeurbanne est un bassin de vie. Ainsi, on remarque que beaucoup de salariés à Lyon y vivent juste “pour le travail”, alors que cela n'est pas le cas pour les salariés à Villeurbanne qui déclarent souvent y vivre pour “le cadre de vie” ou pour “des raisons familiales”.

→ Les politiques de Lyon influencent la vie à Villeurbanne. Ainsi, **beaucoup de jeunes salariés “fuient” le coût du logement à Lyon pour s’installer à Villeurbanne**, ce qui crée une gentrification de certains lieux.

IV. APPORTS ADDITIONNELS / RESSOURCES

- BIGOT R., *Les répercussions directes et indirectes de la crise du logement sur l'emploi* (3 chapitres), CRÉDOC, 2011
 - Ce rapport explique les conséquences économiques de la crise de l’immobilier sur la politique du logement. et démontre que l'augmentation du coût du logement met un frein à la mobilité professionnelle : **les individus (surtout les jeunes actifs) ne peuvent plus librement déménager pour trouver un travail à cause du prix de l’immobilier**. Cela affecte surtout les jeunes car selon le rapport 44% d’entre eux sont obligés de vivre chez leur parent. **La politique de la mairie de Villeurbanne s’inscrit donc dans ce champ, car elle entend éviter un phénomène de ville-dortoir en maintenant les emplois localement.**
- Coulombel N. & Leurent F., « Les ménages arbitrent-ils entre coût du logement et coût du transport ? », *Économie et Statistique*, 2012 — pertinent pour la partie sur l'impact des transports sur les prix.
 - Ce rapport **conteste l'idée de départ en économie urbaine qu'on appelle le modèle monocentrique** : les ménages, qui s'éloignent du centre-ville pour payer moins cher leur logement, compenseraient ce choix par des dépenses de transport plus élevées, et inversement. La conclusion principale des auteurs, est lorsqu'un ménage s'éloigne du centre, il paie certes moins cher au m², et il prend un logement plus grand, mais sa dépense totale de logement ne baisse pas pour autant. Il dépense simplement plus de surface. Et il paie en plus des frais de transport élevés, sans compensation. Le vrai déterminant du budget logement, ce n'est pas la localisation ni le coût des transports : c'est avant tout **le revenu du ménage**.

CITATIONS

- *En fait, les grands espaces disponibles qu'on pourrait construire pour créer de nouveaux quartiers, on est arrivé un peu au bout de l'exploitation de ces fonciers-là.*
- *Après, sur la place du sujet du logement dans les débats, moi, comme c'est mon métier, j'aurais toujours tendance à dire que non, ce n'est pas suffisamment mis en avant par rapport à ce que c'est important pour les gens*
- *On constate effectivement que sur les demandes de mutation, par exemple, on a des familles, au-delà de la mutation, des enfants qui ont eu un parcours dans le parc social qui veulent aussi accéder au parc social. Pour eux, ils n'ont jamais imaginé une autre perspective que le parc social.*
- *On ne pourra pas aller beaucoup plus loin en matière d'évolution des prix, parce qu'en fait personne ne pourra se loger après.*
- *"On a à peu près une dizaine de demandeurs pour un logement qui se libère sur le parc social."*
- *"Villeurbanne, Lyon 6 et Lyon 3, c'est un carré d'or. C'est là où souvent les familles, les personnes recherchent leur logement social parce qu'il y a de la connexion entre ces deux arrondissements et Villeurbanne."*
- *"On a des familles monoparentales, des familles, des jeunes aussi, qui veulent accéder à un logement social. Des personnes aussi retraitées. Ils quittent le parc privé pour aller vers du logement social parce qu'ils ont peur de ne pas s'en sortir avec le coût de la vie."*
- *"Il y a une déconnexion de plus en plus importante entre le coût du logement privé, que ce soit en location ou en accession, et les moyens des ménages."*
- *"On est arrivé très certainement un peu au palier supérieur. On ne pourra pas aller beaucoup plus loin en matière d'évolution des prix, parce qu'en fait personne ne pourra se loger après."*
- *"De plus en plus de ménages, familles, personnes, souhaitent avoir les transports en commun en ligne de tramway ou métro à proximité. On parle moins des bus, mais on parle plus du tramway et du métro."*
- *"Demain, je pense que les politiques de réhabilitation, de restructuration du parc existant prendront plus le dessus [...] que les politiques de développement. Tout simplement parce qu'on aura moins la possibilité de développer."*

IV. CAROLINE MEISS (EDF)

Entretien avec : Caroline MEISS

Fonction : Déléguée régionale de l'emploi Auvergne Rhône-Alpes pour le groupe EDF

Date : 11 février 2026

Type d'entretien : En distanciel, visioconférence

Présents lors de l'entretien : Rose VELLA et Valentin PRODAULT

Synthèse et retranscription : Rose VELLA



Mots-clés : habitat d'astreinte, trajectoire résidentielle, mobilité, arbitrage, aménités

Contenu de la synthèse :

I. APPORT CONTEXTUEL

Présentation de la personne

Madame Caroline MEISS a rejoint le groupe EDF en 1993, initialement en tant que juriste. Aujourd'hui, elle a deux principales missions. D'une part, porter les enjeux d'attractivité du groupe sur les prochaines années. Au regard des besoins de recrutement, la promotion auprès des jeunes, des jeunes femmes, des parents des professeurs des métiers de l'industrie, elle anime les DRH du groupe EDF sur l'Auvergne Rhône-Alpes. D'autre part, l'autre pan de son activité est de promouvoir la mobilité sur la région Auvergne Rhône-Alpes par le biais d'actions permettant aux salariés de mieux connaître la région. C'est dans ce cadre qu'elle anime le réseau "conseillers parcours professionnels" dans le groupe EDF. Madame Caroline MEISS est, dans son poste, en relation avec les DRH et conseillers qui communiquent avec les salariés.

II. CONTENU DE L'ENTRETIEN

1) Les conditions professionnelles influençant les choix résidentiels des salariés

Les salariés du groupe EDF sont peu dépendants du marché locatif. En effet, le groupe proposant des **parcs logements** à ses salariés dans les secteurs de l'hydraulique et du nucléaire pour qu'ils puissent se loger et faire tourner les centrales et donc permettre la production d'électricité. Ainsi, en fonction du taux d'occupation du parc logement, **un agent de terrain comme un cadre peut être affecté à un logement disponible dans le parc.** Des critères tels que la composition familiale sont pris en compte.

Pour les salariés occupant des fonctions techniques, qui travaillent à la centrale nucléaire de Bugey - au plus près de Lyon - se situent dans des **zones d'astreinte**, devant avoir un logement se situant à environ **40 kilomètres**, soit à maximum une heure (certains postes 30 minutes), de la centrale (au-delà, ils doivent déménager). L'astreinte est en dehors des heures ouvrables, permettant d'éviter certains embouteillages d'heure de pointe. De ce fait, **ceux travaillant à Bugey peuvent se loger dans la zone d'habitat d'astreinte qui regroupe une partie de Lyon.**

2) Les leviers mis en place par EDF pour faciliter mobilité et logement

Bien que, comme l'affirme Caroline MEISS, *“la mobilité géographique est moins le modèle aujourd'hui parce que les gens bougent moins géographiquement”*, le groupe **EDF accompagne les mobilités géographiques et professionnelles** de ses salariés. Par exemple, en cas de mutation, un organisme du groupe va les aider dans la recherche de logement. De même, sur Lyon et ailleurs, l'entreprise propose certains **dispositifs de télétravail qui sont en moyenne d'un à deux jours par semaine** selon les entités. Ce recours au télétravail arrive à la suite d'événements comme la crise de la COVID-19 qui ont fait passer le logement de ce que l'on peut qualifier de simple “lieu d'habitation” à un véritable “lieu de vie”. **Le télétravail permettant de transformer le logement en écosystème de vie** (CAUDRON, 2022).

Concernant les salariés les plus qualifiés tels que des cadres ou ingénieurs, Caroline MEISS nous a par exemple imaginé le cas d'un salarié habitant en Normandie ne souhaitant pas déménager du fait de contraintes familiales. Le groupe EDF propose des dispositifs tels que *“mon job en proximité”* permettant à ce type de salarié de travailler en Normandie et de ne venir qu'une semaine par mois (ou quelques jours par semaine) sur Lyon tout en étant accompagné par l'entreprise prenant en charge le transport et le logement sur Lyon.

Ainsi, du fait de ces mesures mises en place par l'entreprise, il était durant la première partie de l'entretien, difficile pour le groupe de tirer une analyse générale des déterminants à l'installation des salariés. Toutefois, les **contraintes familiales semblent être un facteur influençant les mobilités**. A des fins d'élévation sociale ou de projets de vie, les ménages peuvent éprouver le désir d'un logement plus grand, moderne et mieux situé. **Le cycle de vie est un moteur classique de mobilité** : des événements de vie comme la naissance d'un enfant, le mariage ou les changements familiaux modifient les besoins en logement (NAWAL et alii, 2025).

3) Les dynamiques résidentielles des salariés à Lyon et Villeurbanne : arbitrage entre bassin de vie et bassin d'emploi

Concernant les salariés habitants sur Lyon, on retrouve d'une part ceux étant en astreinte habitant dans la limite des 40 kilomètres de la centrale de Bugey. Ceux-ci vivent principalement dans le 6^e ou le 3^e arrondissement. Cette dynamique peut d'abord s'expliquer par une **question d'habitude : ceux qui travaillaient sur Lyon avant d'être embauchés chez EDF pour travailler sur la centrale ne déménagent pas**. Pour d'autres, la **variable familiale** rentre également en compte, **si le conjoint travaille initialement sur Lyon**. D'autre part, **ceux habitant à Lyon sont également ceux qui y travaillent** : que ce soit Lyon ou ses environs, notamment dans l'ouest lyonnais *"même si Lyon devient quand même assez cher au niveau logement ces dernières années"*.

Par ailleurs, tandis que Caroline MEISS estime qu'**environ 50% des collaborateurs habitent sur Lyon**, l'autre moitié concernerait surtout les plus âgés. La variable de l'âge, voire du cycle de vie apparaît comme déterminante dans les choix résidentiels. **Avec l'âge, certains salariés ayant des enfants privilégieraient d'être dans une petite commune aux alentours de Lyon**. Concernant les salariés plus jeunes travaillant sur Lyon, ceux-ci seraient davantage susceptibles de quitter la ville s'ils étaient véhiculés. Enfin, les choix résidentiels des salariés seraient également influencés par leur **appétence pour la ville ou la campagne**, la campagne facilitant les possibilités de vivre dans une maison. Ainsi, cette mobilité après l'âge de 30 ans renvoie à ce que les chercheurs de l'étude *Etats des lieux sur les trajectoires résidentielles* avaient appelé des **"migrations confort"** afin d'accéder à une maison, devenir propriétaire ou rechercher des aménités (AUTHIER et alii, 2012).

Cet échange a confirmé une tendance : celle du **temps de trajet comme facteur d'éloignement de bassin de vie pour se rapprocher d'un bassin d'emploi** : *"Lyon devient infernale comme ville en termes*

de circulation”. Caroline MEISS souligne particulièrement le **manque d’efficacité des transports en commun**, que ce soit au niveau des TER que des bus qui “ne sont pas adaptés [...] par rapport aux besoins des salariés, ce qui **encourage à prendre la voiture**.” estimant qu’environ la moitié des salariés se déplacent en transports en commun, quand l’autre moitié utilise la voiture. C’est dans ce contexte que l’entreprise met en place des **dispositifs pour encourager le covoiturage**.

III. PRISE DE RECUL

→ Il était, dans la première moitié de l’entretien, difficile pour le groupe de placer les salariés du groupe EDF dans le contexte de notre étude. Les **salariés du groupe EDF étant peu dépendants du marché locatif**, en particulier du fait du parc logement mis à disposition par l’entreprise. Il était ainsi d’autant plus difficile pour le groupe d’établir objectivement une ligne directrice de leurs choix résidentiels, et ce, d’autant plus au regard de l’habitat d’astreinte et de la limite des 40 kilomètres. Sur ce dernier point, **la proximité avec un bassin d’emploi apparaît alors évidente**. Cependant, certains salariés travaillant à la centrale de Bugey décident d’habiter dans le 6e ou 3e arrondissement de Lyon. Cette installation dans le centre ville et ainsi le bassin de ville est toutefois à remettre dans un contexte de **motivations subjectives caractérisées par la situation familiale ou le cycle de vie**.

→ Ce point se confirme auprès des salariés travaillant sur Lyon et n’ayant pas d’astreinte, où la moitié réside sur Lyon. Les plus jeunes et ceux qui ne sont pas véhiculés sont les plus susceptibles d’habiter à Lyon, tandis qu’**avec l’âge, les salariés préfèrent habiter à la campagne** (pour des raisons liées au cadre de vie et au prix de l’immobilier) résidant toujours dans la Métropole de Lyon. Ainsi, bien qu’il semble difficile de faire une objectivation des déterminants à l’installation des salariés, **la situation familiale, le cycle de vie et le prix de l’immobilier sont des facteurs plusieurs fois cités dans l’entretien qui, de fait, influencent fortement les choix résidentiels**.

→ Un **obstacle à résider sur Lyon est également lié aux embouteillages et à l’offre de transports en communs**. Comme nous l’a expliqué Caroline MEISS, si l’on se concentre sur les salariés en habitat d’astreinte, si cette dernière était en heure de pointe, Lyon ne rentrerait pas. Ainsi, le groupe peut déduire que le temps de trajet peut être un facteur repoussoir, “infernale”, pour les salariés de résider en centre ville qui privilégieraient d’habiter à proximité de leur lieu de travail, et donc d’un bassin d’emploi.

→ Enfin, dans la dernière partie de l'entretien, Caroline MEISS nous a évoqué le manque de connaissance par les salariés des dispositifs proposés par Action Logement, estimant que les aides à l'accession d'un logement social seraient susceptibles d'intéresser en particulier les jeunes actifs, en alternance, ou encore ceux ayant des ruptures résidentielles (décohabitation avec son conjoint par exemple).

IV. APPORTS ADDITIONNELS / RESSOURCES

- AUTHIER J-Y., BIDET J., COLLET A., GILBERT P., et STEINMETZ H., État des lieux sur les trajectoires résidentielles, 2012, 85 p.
 - Depuis les années 1980, l'âge, la structure familiale, les revenus et le diplôme sont des facteurs jouant un rôle déterminant dans les mobilités. Les cadres constituent la catégorie la plus mobile et qui parcourt de grandes distances. A partir des années 1990, est établi un constat : les individus seraient plus autonomes avec un isolement moindre, mais ils seraient aussi économiquement plus précaires, la parenté serait un moyen d'atténuer cela.
- CAUDRON D., Les attentes et choix résidentiels des jeunes adultes dans l'aire métropolitaine lyonnaise, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, 2022, 56 p.
 - La COVID-19 a eu le double effet d'intensifier le recours au télétravail mais aussi de transformer le logement en écosystème de vie. Les conditions de vie (luminosité, isolation, exposition) constituent un critère important dans le choix du logement tout comme son emplacement. Les jeunes sondés de 20 à 35 ans dans la métropole de Lyon mettent davantage en avant l'importance d'un emplacement par rapport au lieu de vie plutôt qu'au lieu de travail.
- DOUNIT N. et ADRDOUR M., « Les déterminants de la mobilité résidentielle : revue de littérature et étude des motivations de la migration vers la ville d'Agadir », Revue Economie, Gestion et Société, vol. 1, no 44, 20 février 2025 (consulté le 12 novembre 2025).
 - L'âge, le statut marital ou la taille du ménage influencent la propension à déménager : les jeunes adultes, les couples ou les familles avec enfants présentent des profils différents. L'offre de logement, la disponibilité, les conditions du marché du logement (crédit, coût, régulation), jouent un rôle d'obstacle ou de facilitateur. L'étude reconnaît la pluralité des trajectoires et une hétérogénéité des profils : les ménages ont des motivations différentes

qui peuvent évoluer dans le temps du fait du cycle de vie, d'aspirations changeantes ou de contraintes nouvelles. Les désirs de qualité de vie, de confort, d'image sociale relèvent de perceptions personnelles, souvent changeantes et sont difficiles à mesurer objectivement.

CITATIONS

- *Après, ceux qui travaillent sur Lyon, une bonne partie habitent sur Lyon : Lyon ou les environs, parce qu'il y en a pas mal qui habitent aussi dans l'ouest lyonnais.*
- *La mobilité géographique, c'est moins le modèle aujourd'hui parce que la vie sociétale fait que les gens bougent moins géographiquement*
- *En fait, le Covid a fait évoluer les modes de représentation puisqu'il y a aussi la possibilité aujourd'hui de travailler en télétravail. Selon les entités, c'est un ou deux jours de télétravail par semaine.*
- *Pour ceux qui travaillent à Lyon, je pense que majoritairement les jeunes doivent être logés sur Lyon parce que potentiellement, il n'y en a qui n'ont pas de véhicule non plus.*
- *Il y en a qui aiment les maisons, alors c'est sûr qu'être en maison à Lyon, c'est plus compliqué, beaucoup plus cher que quand on est à la campagne. En plus, à la campagne, c'est quand même pas loin.*
- *Alors oui, il y a les salariés, je pense que par contre, il y a peut-être des choses à promouvoir pour les alternants, pour les jeunes, vraiment sur le public jeune qui peut avoir plus de difficultés à accéder au logement, pour des questions de salaire, pour pas mal de difficultés.*
- *Il y a des publics prioritaires qui, chez nous, pourraient être intéressés par des dispositifs d'Action Logement.*

V. MURIELLE CHANTELOT (ADECCO FRANCE)

Entretien avec : Murielle CHANTELOT

Fonction : Responsable du pôle expertise sociale et responsable de pôle avantages sociaux et réclamation salarié intérimaire chez Adecco France

Date : 9 mars 2026

Type d'entretien : Distantiel

Présents lors de l'entretien : Prodault Valentin, Vella Rose

Synthèse et retranscription : Prodault Valentin

Mots-clés : accompagnement, logement, logement social, profil, télétravail, équilibre, situations, solutions, étapes.

Contenu de la synthèse :

I. APPORT CONTEXTUEL

Murielle CHANTELOT est responsable du pôle expertise sociale, et responsable de pôle avantages sociaux et réclamation salarié intérimaire chez Adecco France. Cette entreprise est un géant du recrutement intérim, et son siège est situé à Lyon. Elle se divise en plusieurs filiales, comme Adecco Médical, et concentre un important réseau d'agences. Concernant cet entretien, Mme CHANTELOT apparaît en position d'experte, compte tenu de ses missions professionnelles, et de sa présence au sein de conseils d'administration de bailleurs sociaux, évoquée en entretien.

II. CONTENU DE L'ENTRETIEN

1) Une mission d'accompagnement sur un bassin d'emploi conséquent

Tout d'abord, l'entretien donne à voir le **lien étroit** qui existe entre Action Logement et Adecco, résultant d'un "partenariat historique" fondé d'une part sur le temps long, et d'autre part sur le montant pour les

cotisations. Comme rappelé en entretien par Mme CHANTELOT, les missions d'accompagnement proposées reflètent la manière dont le logement s'élève, au sein de l'entreprise, comme une préoccupation majeure, après l'emploi. Cette intégration forte du partenaire Action Logement passe également par des **structures présentes chez Adecco**, en constant dialogue avec l'organisme Action Logement. On peut par exemple citer le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire ou le service "à vos côtés logement" qui renforcent son intégration au sein d'un véritable écosystème du logement dans l'entreprise, tout comme la présence de Mme CHANTELOT au sein de conseils d'administration de bailleurs sociaux.

Le siège de l'entreprise se situe à Lyon, raison pour laquelle l'ensemble des candidatures sont gérées depuis Lyon. Malgré un traitement des dossiers sur **plusieurs bassins géographiques**, Mme CHANTELOT assure que ce mode de gestion est "facilitant", en particulier pour les mobilités. Adecco peut également mettre en place un accompagnement sur du **logement temporaire**, censé permettre de "tester", dans le cadre d'une mission courte, avant d'accepter une mission longue, et dès lors, envisager une structure de logement pérenne. Mme CHANTELOT rappelle toutefois que **l'accompagnement peut s'avérer "compliqué", en particulier dans les territoires "tendus"**. En effet, en plus d'un marché tendu du logement, les temporalités peuvent également poser certains problèmes, en particulier le fait de trouver un logement sur le temps de la mission, ce qui n'est pas toujours possible.

Plus globalement, l'entretien a permis de mettre en lumière **l'accompagnement des différents profils vers Action Logement en fonction de leur situation**, avec un total évoqué dans l'entretien de 3 000 contacts par an échangés entre les deux organismes. L'entreprise gère des situations assez particulières, comme des cas de séparation entre conjoints, ou bien des problèmes administratifs sur des collocations par exemple. Des projets autour d'un changement de région sont également abordés, avec un accompagnement important autour des questions de mobilités, et de trajectoires résidentielles et professionnelles.

2) Une nouvelle préoccupation au centre : choisir

Dans un deuxième temps, il semble intéressant d'évoquer un "changement de principe", pour reprendre les mots de Mme CHANTELOT, ou en tout cas une tendance globale qui se dessine comme projet d'une part, et affirme également une séparation entre les différents profils concernés. En effet, l'entretien donne à voir une **priorité** accordée au choix de son mode de vie, au détriment de prérogatives professionnelles qui serait placée au centre de tout projet. Selon Mme CHANTELOT, depuis une dizaine d'années, les

personnes mettent de plus en plus en avant un choix de mode de vie, en lien avec un projet personnel, un environnement, **un cadre de vie particulier**. Le choix d'un logement agréable, et plus encore d'un certain cadre, d'une volonté d'être "acteur de son parcours" pour reprendre la formule de Mme CHANTELOT semble donc primer sur les exigences de mobilité et de transport. Si pour ces dernières générations, la notion de choix est aussi fondamentale, c'est parce que l'emploi n'est pas le seul aspect pris en compte dans un **parcours résidentiel**. Le parcours dit classique n'est également pas envisagé de la même façon, puisque devenir propriétaire n'est pas non plus, selon Mme CHANTELOT, une priorité.

Pour autant, le parcours résidentiel ne répond pas nécessairement et immédiatement aux attentes de chacun, et si tout le monde, selon Mme CHANTELOT, peut trouver un logement adapté à ses besoins propres, cela demande une certaine patience. Tout en admettant les difficultés existantes dans des marchés tendus, elle tient à dire que **personne ne se trouve sans solution**. L'essentiel est d'être patient, et Adecco s'affirme en ce sens comme la structure qui accompagne les salariés dans leurs étapes de choix.

La possibilité d'effectuer **plusieurs jours sur une semaine en télétravail**, qui permet de diminuer les déplacements renforce également l'idée d'une **priorité accordée au mode de vie**, mais révèle dans le même temps un certain gradient, dans la possibilité de choisir son parcours. En effet, si les salariés dits "permanents", qui travaillent au sein de l'agence Adecco peuvent bénéficier de plusieurs jours de télétravail (trois maximum), c'est beaucoup plus difficile pour les salariés intérimaires, dont les missions ne sont, d'une part, pas forcément adaptées au télétravail, et d'autre part dont l'encadrement est assez difficile à gérer dans le cas du télétravail.

Plus encore, **la notion de choix** est, comme l'évoque Mme CHANTELOT, plutôt adoptée par les salariés bénéficiant d'une certaine stabilité dans leur emploi, en l'occurrence les "permanents", ou bien les intérimaires répondant à des missions spécifiques, des postes dits "pénuriques" sur lesquels ils ont les moyens de négocier, accepter ou refuser une mission un salaire. **Une plus grande marge de manoeuvre au niveau de l'emploi, laisse donc mécaniquement une liberté accrue sur les choix résidentiels ou de mode de vie.**

3) "Autant de situations que de profil"

Pour autant, si certaines tendances se dessinent, la singularité des parcours est un aspect fondamental exprimé par Mme CHANTELOT dans cet entretien. La formule *“autant de situations que de profils”*, que nous avons employée d’abord, puis reprise par elle-même, confirme cette idée. En effet, **les trajectoires résidentielles sont largement définies selon les affinités de chacun, ses attentes, et les souhaits en termes de cadre de vie.** Après le “post-covid” qui a donné lieu à un large mouvement en direction des campagnes, dans l’idée de se mettre au vert, Mme CHANTELOT relate que si quelques-uns s’y sont faits, d’autres, confrontés à des **mouvements pendulaires** conséquents, ont décidé de se rapprocher des centres. **L’accès aux services peut également être une préoccupation majeure,** nécessitant pour certains ménages, un **retour vers les centres-ville**, avec toutefois le projet de se doter d’un logement toujours agréable, pour compenser et ne **pas perdre en qualité de vie.**

Comme le dit Mme CHANTELOT, les **situations des salariés** (célibataires, en couple, mariés), la **nature de leur emploi** (stable, intérim, peu demandé, pénurie), les **attentes** de chacun (environnement, ou “structure écologique” pour reprendre des termes qu’elle emploie), les **projets** (décohabitations, mobilités) sont autant de calculs qu’il convient de prendre en compte pour accompagner au mieux les salariés dans leur parcours. La **parentalité** joue également un rôle, et structure les habitudes et les modes de vie des salariés qui doivent composer avec des trajets et des prérogatives supplémentaires.

Les **problématiques de mobilité** questionnent également les situations de chacun, comme la nécessité parfois de disposer de deux véhicules, ce qui induit des coûts et contrebalance une économie faite antérieurement. La **diversité et la singularité des profils**, et les **changements qui peuvent s’opérer dans le temps** (décohabitation, ou mariage par exemple) **rendent ainsi difficile de généraliser, ou donner des tendances globales dans les arbitrages entre bassin de vie bassin d’emploi.** Pour autant, Adecco, dans le cadre d’un “accompagnement individuel et personnalisé” selon les mots de Mme CHANTELOT, tente de trouver des solutions, et agit comme intermédiaire avec Action Logement.

Ainsi, Adecco cherche à composer avec des logiques, des attentes, et des projets singuliers et diversifiés, qui ont toutefois pour caractéristique commune de remettre les modes de vie au centre, et ce, tout en gérant un flux important de travailleurs, et sur un marché du logement tendu qui nécessite certaines concessions.

III. PRISE DE RECUL

Cet entretien avec Mme CHANTELOT nous a permis d'en découvrir davantage sur les salariés de l'entreprise Adecco et sur leur arbitrage entre centre de vie et bassin d'emploi.

→ **La proximité avec l'emploi n'a pas énormément d'impact sur le choix résidentiel des individus**, a fortiori avec l'essor du télétravail qui limite les mobilités. La recherche d'un bon choix de **mode de vie** est priorisée.

→ Un "parcours-type" ne saurait être identifié précisément. Le **parcours des individus résulte surtout de logiques individuelles** qui leur sont propres, en fonction de leurs attentes, de leurs aspirations, ou encore de leurs projets.

→ Adecco agit, par ses nombreux services dédiés, comme un intermédiaire, une forme de relais des dispositifs existants.

→ Une des principales limites de cet entretien est le manque d'informations que nous avons pu tirer sur le marché du logement lyonnais en particulier.

IV. APPORTS ADDITIONNELS / RESSOURCES

- CAUDRON D., Les attentes et choix résidentiels des jeunes adultes dans l'aire métropolitaine lyonnaise, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, 2022, 56 p.
 - Ce rapport insiste largement sur l'aspect fondamental du **choix du mode de vie** qui apparaît comme une composante centrale dans le logement, et fait écho au propos de Mme CHANTELOT, selon laquelle le choix du mode de vie est désormais une priorité.
- AUTHIER J-Y., et LÉVY J-P., « Rester ou partir ? La construction sociale des choix résidentiels des habitants des quartiers anciens centraux, en France », Dans Élire domicile. La Construction sociale des Choix Résidentiels, SANS LIEU, 2010.
 - L'entretien confirme ce qui est défendu dans cet ouvrage, en particulier la manière dont certains facteurs, comme l'âge ou encore l'emploi influencent les choix résidentiels. Par exemple, une situation professionnelle stable et plutôt sécurisée encourage une situation

résidentielle plutôt permanente, et non temporaire, qui concerne plutôt les emplois plus précaires et instables.

- CAUHOPÉ M. (COORDINATION), Outils de sensibilisation à l'impact des choix résidentiels : état des lieux et perspectives, CEREMA, 2019, 30 p.
 - Ce rapport illustre comment le **coût du logement et celui de la mobilité s'affirment comme les deux piliers du coût résidentiel**. Cette lecture rejoint le propos de Mme CHANTELOT, pour qui l'arbitrage entre mobilité et coût du logement est un calcul auquel les personnes réfléchissent largement.

CITATIONS

- *Donc un réel choix de vie de vouloir changer, de vouloir acheter, de vouloir financer des travaux, de vouloir qu'ils soient un peu plus en choix. Une partie de nos intérimaires qui sont aussi dans cette situation de choix de vie. Et une autre partie qui sont plutôt à subir ou être dans le besoin.*
- *Alors sur les choix c'est généralement des personnes à choix qui ont du coup une stabilité au niveau de l'emploi et qui font un choix de vie où ils peuvent s'installer différemment ou bouger différemment soit ce sont des intérimaires qui sont sur des postes très demandés donc ils savent qu'eux, ils ont le choix d'accepter ou de refuser une mission, ils ont le choix d'accepter ou de refuser un salaire parce qu'ils sont sur des postes ce qu'on appelle des postes pénuriques et donc ils savent forcément qu'ils auront du travail donc ils ont ce choix-là.*
- *C'est une tendance qui s'accroît un petit peu avec les deux dernières générations qui rentrent sur le marché de l'emploi où cette notion d'avoir le choix est très importante et parce qu'à côté, il n'y a pas que l'emploi c'est un petit peu un changement de principe.*
- *Ce qui fait toute la différence c'est la tension par rapport au poste c'est à dire que si au côté employeur si justement on est sur un secteur pénurique et qu'il y a quelqu'un qui arrive même de loin il va être prêt à faire beaucoup d'efforts, beaucoup d'adaptations pour avoir ce profil là.*
- *Alors nous, en tant que permanents du siège, oui. Parce qu'on a une possibilité de faire jusqu'à trois jours de télétravail. Donc ça, c'est dans un accord, c'est dans tout ça. Pour nos intérimaires, c'est beaucoup plus compliqué.*

VI. SOPHIE ALONSO, VINCIANE ESCALLE ET EMILIE MOYROUD (RENAULT TRUCKS)

Entretien avec : Sophie ALONSO, Vinciane ESCALLE et Émilie MOYROUD

Fonction : Responsable des relations sociales, assistantes sociales

Date : 11 mars 2026

Type d'entretien : Distanciel

Présents lors de l'entretien : Prodault Valentin, Vella Rose

Synthèse et retranscription : Prodault Valentin

Mots-clés : accompagnement, logement, logement social, concessions, mobilités, choix, télétravail, ressenti, entreprise, offre

Contenu de la synthèse :

APPORT CONTEXTUEL

Sophie ALONSO est responsable des relations sociales au sein de Renault Trucks, tandis que Vinciane ESCALLE et Émilie MOYROUD sont assistantes sociales. Sophie ALONSO assure le pilotage du service social de l'entreprise et les assistantes sociales travaillent sur de nombreuses thématiques, comme le travail ou le logement (par exemple l'accompagnement des personnes dans leur dossier logement) et se partagent différents secteurs.

CONTENU DE L'ENTRETIEN

1) Un accompagnement dans les démarches de mobilités et choix résidentiels

Chacune des personnes présentes durant l'entretien gère, depuis l'entreprise, une **mission d'accompagnement** pour les personnes sur de nombreuses thématiques y compris celle du logement. Cet accompagnement passe par une aide pour rédiger des **dossiers administratifs**.

L'entreprise est en lien étroit avec Action Logement, qualifié comme l'un des plus gros partenaires de l'entreprise. Une personne s'occupe par ailleurs de faire l'intermédiaire, par des missions de **communication** (par exemple des forums logements destinés à montrer ce que fait Action Logement) avec les dispositifs Action Logement. Une communication en interne s'effectue également, afin de tenir informés les salariés informés des différentes évolutions en termes de logement.

Selon les assistantes sociales, une commission logement existe, permettant pour l'entreprise, de suivre "aussi de près ce qui se passe, du coup, avec Action Logement, comment Action Logement intervient auprès des salariés, pour quels types de demandes", avant d'ajouter qu'elles observent des liens avec Action Logement "très régulièrement".

L'accompagnement se traduit également par des rendez-vous individualisés, permettant aux salariés d'évoquer leur situation, et le sujet du logement. Ceux-ci permettent de mettre en lumière certaines problématiques nécessitant une aide, en particulier pour des **situations d'urgence**. C'est le cas des séparations, où des solutions d'urgence, des **structures temporaires pouvant bénéficier d'un financement d'Action Logement peuvent être trouvées**. Des cas de personnes en situation de divorce mais toujours liées administrativement sont également évoqués. Cela se traduit par des **périodes dites de "transition"** avec un hébergement chez des parents, chez des amis ou un partenariat avec Action Logement, permettant de "reloger les personnes temporairement en attendant de trouver une solution pérenne".

Sur d'autres sites, comme celui de Bourg, les assistantes sociales ont, pour les personnes qui envisageaient une "mobilité interne", anticipé leur recherche de logement, et trouvé un logement à ces personnes.

Par ailleurs, l'entretien a permis d'estimer le **bassin de vie** des salariés de Renault Trucks. L'essentiel réside dans le Rhône, à proximité du site de l'entreprise, tandis que d'autres habitent dans l'Isère, la Loire, l'Ain, ou, pour un cas très singulier, dans la Drôme, globalement une "zone géographique assez ouverte" pour reprendre une formule de Sophie ALONSO. L'entreprise reçoit par ailleurs de nombreuses offres de logement sur des secteurs comme la **métropole lyonnaise** mais aussi le **val de Saône**.

L'accompagnement de Renault Trucks peut également se faire en lien avec le conseil d'Action Logement, particulièrement dans le cas de dossiers bloquants. En effet, c'est souvent au niveau du **secteur géographique que certaines demandes peuvent rester insatisfaites**, et dans le cas présent, il peut être

conseillé aux personnes d'étendre le champ géographique, en conseillant par exemple d'autres communes proches, également bien desservies par les **réseaux de transport**.

2) Le développement sur site d'une offre qui facilite les choix résidentiels

Les propos de Mme ALONSO, Mme ESCALLE et Mme MOYROUD ont permis de découvrir **l'offre en équipements et services** que propose Renault Trucks pour faciliter la prise en charge de certains aspects des **choix résidentiels**.

Premièrement, sur le plan des **mobilités**, il semble nécessaire de rappeler la **proximité entre le site Renault Trucks et gare de Vénissieux**, qui permet un accès particulièrement simple par le mode ferroviaire, et réduit par conséquent le temps de transport, même pour des salariés qui a priori sont situés assez loin du site, qui propose un service navette permettant de déplacer les salariés sur le site. L'entreprise prend en charge une importante part de ces mobilités, en particulier les **abonnements TCL** et les **trajets TER**, financés à hauteur de 80% par Renault Trucks, un dispositif *“qui peut vraiment être très intéressant financièrement surtout en ce moment au prix du gazole”*. Le versement d'une **indemnité transport**, en fonction des kilomètres parcourus est également possible. Le site propose des parkings et des bornes de recharges pour les véhicules électriques, qui permettent d'envisager une mobilité en voiture, alors que les politiques menées en région lyonnaise ne lui sont pas forcément favorables, comme évoqué par Mme ALONSO, qui mentionne en particulier les bouchons et la ZFE. L'entreprise bénéficie également du réseau de covoiturage LANE, particulièrement présent dans l'Isère. L'entreprise encourage également l'utilisation du vélo, et la **possible utilisation du télétravail** permet par ailleurs de réduire les mobilités, particulièrement pour certains postes.

L'entreprise propose également **plusieurs services, qui permettent de faciliter la prise en compte de nombreux critères dans un choix résidentiel**. La **crèche** en est un bon exemple puisqu'elle permet de résoudre aisément une problématique pesant lourd dans les choix résidentiels, la garde d'un enfant. La crèche permet ainsi à des salariés, même s'ils viennent d'assez loin, de s'organiser aisément pour cette problématique. Le site dispose également d'une **conciergerie et d'une salle de sport** qui facilitent les choix résidentiels, autant de dispositifs qui permettent, selon Sophie ALONSO, d'**atténuer certaines préoccupations des salariés dans leur choix**, ce qu'Émilie MOYROUD résume, en disant que l'entreprise a *“comblé un peu ce problème de trajet, de distance [...] par ce genre de choses”*.

Ainsi l'entreprise s'affirme comme un acteur qui **facilite les choix résidentiels** des salariés, en simplifiant grandement par une offre de services et d'équipements, une large dimension organisationnelle de ces choix.

3) Des concessions souvent nécessaires

Pour autant, les trois interlocutrices réaffirment une **nécessité d'établir des concessions dans son projet résidentiel**. Pour elles, les salariés sont bien souvent obligés de *“faire évoluer leurs attentes par rapport au marché”*, en particulier sur des secteurs où le marché de l'immobilier est aussi tendu. La situation personnelle implique aussi parfois des **compromis**, en particulier pour un **couple**, et plus encore si ce **couple a un ou des enfants**, qui implique de penser différemment un projet de mobilité, et complique assez largement la dimension organisationnelle d'un parcours résidentiel. C'est également le cas des problématiques de mobilité, par exemple si le couple dispose d'un seul véhicule, cela implique de changer son mode de **transport**, ou rationaliser ses déplacements. Ainsi, comme le résumant les interlocutrices, *“il y en a qui sont obligés effectivement de lâcher sur certains critères qu'ils avaient au départ. Mais ça se travaille, ça se paie, on arrive à trouver des solutions”*.

Globalement, **le compromis se retrouve dans un choix entre montant du loyer et localisation du bien**. Selon les interlocutrices, plusieurs tendances se dessinent à ce sujet. En effet, les familles avec enfants semblent préférer rester **proche de leur lieu de travail** et résident tendanciellement à Lyon ou dans les alentours, compte tenu des efforts en termes d'organisation. Inversement, les familles dont les enfants sont plus grands, voire autonomes, ou les couples plus âgés, ou sans enfants, résident souvent **plus loin**, dans l'Isère, la Loire, ou l'Ain par exemple. Les interlocutrices mentionnent cette **dichotomie** et affirment *“C'est vrai que quand c'est des familles, généralement, c'est là où c'est plus compliqué pour eux de s'éloigner, ils préfèrent rester sur Lyon et les alentours. Les personnes que j'ai qui habitent dans l'Isère, ou certains dans l'Ain, c'est plus des personnes qui sont seules dans le couple, mais sans forcément avoir d'enfants à charge”*.

Le changement de situation personnelle (par exemple avec des enfants en bas âge) **peut largement encourager un déménagement**, par exemple pour trouver un logement dans un cadre de vie différent. Dès lors, le constat est celui, pour de nombreuses personnes, d'un **attachement particulier à un quartier, un environnement**.

Concernant la demande de logement social, les interlocutrices mentionnent le fait que les salariés sont conscients de la complexité d'une demande, et du temps nécessaire pour qu'un logement soit attribué. L'exigence de leurs **critères** est cruciale dans cette demande, et plus les critères sont précis et exigeants, plus l'attente peut être longue. Plus encore, la tension sur le marché du logement renforce aussi cette attente. Les personnes peuvent, compte tenu de ces difficultés, modifier leurs attentes, leurs critères, leur dossier, et en cela, nos interlocutrices montrent que la plupart des projets résidentiels sont le fruit d'un **compromis**, dans lequel un ensemble de **déterminants** entrent en jeu.

III. PRISE DE RECUL

→ L'entreprise représente un bassin de vie géographiquement étendu, qui laisse apparaître une certaine typologie de profils et de choix de localisation. Les familles privilégient une proximité avec le site permettant de faciliter leur organisation, tandis que les couples sans enfants peuvent se permettre une plus grande liberté.

→ De nombreuses solutions de mobilité sont employées pour se rendre sur le site de l'entreprise, qui s'affirme comme un acteur facilitant pour simplifier les choix résidentiels, tant d'un point de vue de l'offre de transport, que des services et équipements.

→ Des compromis sont toutefois nécessaires, compte tenu de la difficulté liée au secteur du logement dans un marché immobilier aussi tendu. Pour autant, les aménagements de transport jouent un rôle essentiel et permettent à des salariés d'envisager des territoires différents de leur choix initial mais tout aussi pratiques en termes de desserte.

→ Le changement de structure familiale, par exemple un couple qui attend un enfant, détermine largement le projet résidentiel, plus que les problématiques de mobilité, qui posent peu de problèmes aux salariés, qui parviennent à trouver des solutions.

IV. APPORTS ADDITIONNELS / RESSOURCES

- BLEHAUT M., COULONDRE A., JUILLARD C., LASSERE-BIGORRY V. et VIGOUROUX S., HABITER OÙ ? PAS !, IDHEAL, 2024.

- Le propos tenu lors de cet entretien confirme certains aspects de ce rapport, comme le mécanisme selon lequel **une demande de logement ne se borne pas aux frontières de la ville-centre, mais déborde sur les périphéries**. Cela montre que les territoires à proximité directe du site sont potentiellement tendus, et même impossibles d'accès pour certaines personnes.
- CAUDRON D. (directeur de publication), Les attentes et choix résidentiels des jeunes adultes dans l'aire métropolitaine lyonnaise, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, 2022, 56 p.
 - Les interlocutrices ont montré que **la crise Covid** a, pour de nombreuses personnes, modifié le regard par rapport au logement, et **renforcé l'importance accordée au "lieu de vie"**. Ainsi, les préoccupations accordées au cadre de vie sont plus grandes, tandis que la mobilité, compte tenu du propos tenu lors de l'entretien perd en importance.
- CAUHOPÉ M. (COORDINATION), Outils de sensibilisation à l'impact des choix résidentiels : état des lieux et perspectives, CEREMA, 2019, 30 p.
 - Comme évoqué dans ce rapport du Cerema, **les choix résidentiels relèvent d'une part d'un calcul économique objectif mais également de choix et arbitrages subjectifs**.

CITATIONS

- *Il y a les personnes qui veulent vraiment, la priorité, c'est de rester proche de leur lieu de travail, donc ils vont cibler en priorité, ce qui est tendu sur ces secteurs-là, toutes les communes qu'il y a, donc Vénissieux-Saint-Priest, et puis toutes les communes limitrophes, donc eux, ça va être vraiment en priorité de passer peu de temps en voiture ou dans les transports.*
- *Et on a une autre catégorie de personnes, parce qu'on a quand même beaucoup de salariés qui vivent notamment dans l'Isère, beaucoup dans l'Isère, moi personnellement, j'en ai aussi dans la Loire et dans l'Ain. Alors là, on est sur des profils, alors soit ils sont d'ici de base, ils se sont un petit peu éloignés, mais plus pour des raisons personnelles et familiales*
- *C'est vrai que quand c'est des familles, généralement, c'est là où c'est plus compliqué pour eux de s'éloigner, ils préfèrent rester sur Lyon et les alentours. Les personnes que j'ai qui habitent dans*

l'Isère, ou certains dans l'Ain, c'est plus des personnes qui sont seules dans le couple, mais sans forcément avoir d'enfants à charge.

- *Ça dépend des critères, parfois ils ont des critères un peu spécifiques et donc on leur dit que ça va prendre du temps. On doit aussi leur parler souvent de la réalité du marché, de la location, parce que du coup, il y a des secteurs dans la région qui sont très tendus, et donc pour certains, ils ont des critères très stricts au niveau géographique, ils veulent typiquement une terrasse, un balcon, je n'en sais rien, une place de parking attitrée.*

VII. SALARIÉS

Entretien avec : Salariés du quartier Part-Dieu et Confluence
Fonction : Secteurs divers, surtout vente, restauration, assurance
Date : 4 mars 2026 et 11 mars 2026
Type d'entretien : Présentiel, sous forme de questionnaire bref.
Présents lors de l'entretien : Prodault Valentin et Vella Rose
Synthèse : Prodault Valentin et Vella Rose
Retranscription : Prodault Valentin

Mots-clés : compromis, critères, temps de transport, mobilités résidentielles, cadre de vie, logement, logement social, situation professionnelle.

Contenu de la synthèse :

I. APPORT CONTEXTUEL

Ces entretiens dits “informels” ont été passés sur deux jours, le mercredi 4 mars après-midi, et le mercredi 11 mars après-midi, sur deux quartiers différents. Nous avons choisi les quartiers **Part-Dieu** dans le 3e arrondissement, le 4 mars et **Confluence** dans le 2e arrondissement, le 11 mars car ils concentrent chacun, comme mentionné dans la synthèse du territoire, un important **bassin d'emploi sur Lyon centre**. De surcroît, ils s'affirment comme des centralités et des **poumons tant économiques que politiques** et semblaient pour nous, des choix cohérents pour capter un maximum de réponses à nos questionnaires.

Pour ces entretiens “informels”, nous avons choisi de marcher et d'interroger des personnes sur leur lieu de travail, en leur demandant s'ils disposaient de quelques minutes pour répondre à nos questions. Ces entretiens ont donc pris la forme d'un **échange de 5-10 minutes**, sur le lieu de travail des personnes, au cours duquel l'un d'entre nous posait les questions, tandis que l'autre prenait en notes les réponses.

Malgré plusieurs refus, notre questionnaire a plutôt été bien perçu, et nous avons globalement obtenu un nombre satisfaisant de réponses. Pour autant, nous avons conscience que les entretiens ne sauraient

donner une réponse de nature quantitative au problème. Ils donnent cependant de **bonnes informations qualitatives sur les problématiques que rencontrent les salariés dans leurs arbitrages**. Nous avons au total obtenu 26 réponses, dont les compte-rendus se trouvent en annexe.

II. CONTENU DE L'ENTRETIEN

1) Synthèse et analyse des entretiens spontanés lors du déplacement dans le 3e arrondissement

	Genre	Age	Intitulé du poste	Situation professionnelle	Ancienneté	Situation familiale	Lieu de résidence	Eligibilité au logement social	Formation	Rémunération	Temps de trajet domicile/travail	Type de logement	Attrait pour la ville de Lyon
Salarié 1	Femme	27	Responsable en restauration	CDI	1 an	En couple	Lyon 3, Lacassagne	Ne pense pas	/	2 350€ brut mensuel	7 min de vélo	T1 bis, locataire	L'emploi et culture
Salarié 2	Homme	38	Boulangier	CDI	1 an et plus	Célibataire	Bellecour	Non	Comptabilité	SMIC	12 min à pied	/	Attachement familial, intérêt pour la grande ville
Salarié 3	Femme	25	Employée référente fromagerie	CDI	1,5 an	Célibataire	Lyon 3	Ne sait pas	3 ans d'études littéraires	2 000€ net mensuel	10 min à pied	Appartement, colocation	Etudes, emploi et culture
Salarié 4	Femme	23	Vendeuse polyvalente	Intérim	2 mois	En couple	Villeurbanne	Ne sait pas	Master 2, études linguistiques	319€ net sur un mois	10 min	Appartement, locataire	Etudes et emploi
Salarié 5	Femme	23	Vendeuse polyvalente	Intérim	Le jour même	En couple	Villeurbanne	Ne sait pas	Master 2, études linguistiques	/	10 min à pied	Domicile parental	Etudes, emploi et environnement
Salarié 6	Femme	28	Conseillère de vente	CDI	Début août	Célibataire	Villeurbanne	Ne sait pas	Bac + 3	SMIC	15 min de transports en commun	Appartement, locataire	Intérêt pour la grande ville et culture
Salarié 7	Femme	31	Directrice de magasin	CDI	9 ans	Mariée	Lyon 3	Non	Bac + 3	2 000 - 3 000€ net mensuel	10 min à pied	Appartement, locataire	Attachement familial, intérêt pour la grande ville
Salarié 8	Femme	24	Vendeuse	CDI	7 mois	En couple	Lyon 3	Ne pense pas	Licence 2	SMIC	7 min à pied	Appartement, locataire	Attachement familial, intérêt pour le cadre de vie
Salarié 9	Femme	21	Vendeuse	/	/	Célibataire	Villeurbanne	Ne pense pas	Bac + 3	SMIC	15 min de bus	Appartement, locataire	Cadre de vie
Salarié 10	Femme	24	Conseillère de vente	CDI	2,5 ans	En couple	Lyon 6	Non	Bac + 3	1 350 - 2 100€ net mensuel	10 min à pied	Appartement, locataire	Emploi et attachement familial
Salarié 11	Femme	30	Conseillère de vente	CDD	2 mois	En couple	Ternay	Oui	Bac + 3	1 400€ net mensuel	35 min à 1h de voiture	Domicile parental	Emploi
Salarié 12	Homme	22	Vendeur	CDI	3 mois	En couple	Villeurbanne	Ne pense pas	Bac + 3	1 500 - 1 700€ net mensuel	20 min de bus	Appartement, locataire	Etudes, emploi et culture
Salarié 13	Femme	24	Assistante commerciale	CDD	1 semaine	Célibataire avec enfant	Lyon 5	Ne sait pas	Bac + 3	25 000 - 30 000€ net annuel	20 min de transports en commun	Appartement, locataire	Emploi et environnement

Ce tableau ci-dessus présente de manière synthétique les questions posées et résultats obtenus lors de notre premier déplacement dans le 3e arrondissement de Lyon. Ces entretiens spontanés se sont déroulés auprès d'**employés en restauration**, de **salariés aux Halles Paul Bocuse** et de **salariés au sein du centre commercial La Part Dieu**. La tranche de salariée interrogée regroupait des **jeunes actifs : de 21 à 38 ans**. De fait, il semble difficile de porter une analyse regroupant chaque étape du cycle de vie.

Lors de nos échanges, la quasi-totalité des répondants affirmait avoir un **temps de trajet domicile-travail acceptable ou tout à fait acceptable**, habitant principalement dans un appartement à Lyon ou Villeurbanne. Quand certains salariés se disent attachés à la ville de Lyon pour ses offres culturelles ou affirment que "c'est une ville à taille humaine", **la quasi-totalité des répondants restent principalement**

sur Lyon pour des raisons liées à leur emploi ou à un attachement personnel et familial. Ceux qui se disent prêts à déménager ou quitter la ville de Lyon prochainement, souhaitent particulièrement **bénéficier d'un logement plus grand et moins cher**, cela est également à mettre en lien avec la sociologie des personnes interrogées, majoritairement des employées qui n'ont pas (encore) le statut de cadre et ayant dû faire des compromis lorsqu'ils ont trouvé leur logement (ex : taille ou salubrité). Chez les célibataires, **un changement de situation familiale serait un facteur de mobilité géographique**. La mise en couple augmente fortement la mobilité, avec un recours fréquent à la location (DELANCE et alii, 2017).

2) Synthèse et analyse des entretiens spontanés lors du déplacement dans le 2e arrondissement

	Genre	Age	Intitulé du poste	Situation professionnelle	Ancienneté	Situation familiale	Lieu de résidence	Eligibilité au logement social	Formation	Rémunération	Temps de trajet domicile/travail	Type de logement	Attrait pour la ville de Lyon
Salarié 14	Femme	27	Conseillère de vente	CDI	8 mois	Célibataire	Lyon 2, Confluence	Ne sait pas	Bac + 5, Marketing	SMIC	5 min à pied	Appartement, locataire	Emploi, environnement et culture
Salarié 15	Femme	23	Conseillère de vente	CDD	3 semaines	Célibataire	Bron	Ne sait pas	Bac + 3	SMIC	50 min de transports en commun	Appartement, locataire	Emploi, habitude et environnement
Salarié 16	Homme	30	Vendeur	CDI	2 ans	Célibataire	Monts d'Or	Ne pense pas	Sans diplôme	1 400€ net mensuel	1h20 de voiture	Appartement, locataire	Emploi
Salarié 17	Femme	22	Vendeuse	CDI	1 an	Célibataire	/	Ne sait pas	Bac	1 400€ net mensuel	30 min de voiture	Domicile parental	Cadre de vie
Salarié 18	Femme	26	Vendeuse	CDI	Moins d'1 an	Célibataire	Lyon 7	Ne sait pas	Bac + 5, études d'art	SMIC	20 min de tramway	Appartement, locataire	Cadre de vie
Salarié 19	Homme	19	Vendeur	CDD	9 mois	Célibataire	Lyon 2	Ne sait pas	Bac	1 100€ net mensuel	5 min à pied	Appartement, locataire	Emploi et cadre de vie
Salarié 20	Homme	22	Vendeur	CDI	5 ans	Célibataire	Lyon 9	Ne sait pas	CAP	1 800€ net mensuel	35 min en transports en commun	Domicile parental	Attachement familial et cadre de vie
Salarié 21	Femme	22	Vendeuse	CDI	1 mois	Célibataire	Lyon 7	Ne sait pas	Bac + 3	SMIC	20 min de tramway	Appartement, locataire	Cadre de vie et prix abordables
Salarié 22	Homme	22	Vendeur	CDI	10 mois	En couple	Lyon 5	Ne sait pas	Bac	SMIC	25 min de transports en commun	Appartement, locataire	Cadre de vie
Salarié 23	Femme	33	Responsable de magasin	CDI	14 ans	Célibataire	Villefranche-sur-Saône	Ne sait pas	Bac	1 800 - 2 600€ net mensuel	40 min à 2h de voiture	Maison, locataire	Attachement personnel
Salarié 24	Homme	21	Vendeur	CDI	1,5 an	Célibataire	Rillieux-la-Pape	Non	Bac + 2	1 250 - 1 400€ net mensuel	45 min de voiture	Appartement, locataire	Emploi
Salarié 25	Homme	25	Responsable adjoint	CDI	6 mois	En couple	Lyon 1	Non	Bac + 3	1 600 - 1 700€ net mensuel	20 min	Appartement, locataire	Emploi
Salarié 26	Femme	22	Responsable adjointe	CDI	3 ans	Célibataire	Lyon 2	Ne pense pas	BTS	1 500€ net mensuel	20 min de tramway	Appartement, locataire	Emploi et cadre de vie

Notre second déplacement s'est effectué dans sa totalité au centre commercial *La Confluence*, expliquant que la majorité des salariés occupent un poste dans la vente. La tranche d'âge est similaire à celle de notre premier déplacement, mais légèrement plus jeune : **les salariés ayant entre 19 et 30 ans**. La tranche de revenu est également similaire. Toutefois, une **variable est différente : celle du temps de trajet**. Tandis que dans le 3e arrondissement, les salariés se déplaçaient principalement à pied ou par le biais des transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail, ceux du centre commercial *La Confluence* ont un temps de trajet relativement plus élevé. Le groupe fait ainsi l'hypothèse des **prix de loyers plus**

chers dans le 2^e arrondissement, incitant les salariés à habiter plus loin de leur lieu de travail. En effet, la moitié des salariés de *La Part Dieu* résidaient à Villeurbanne où les loyers sont plus abordables.

3) Tendances et dynamiques observables suite à ces entretiens spontanés et qualitatifs

Bien que la tranche de salariés interrogés semble à elle seule incomplète pour rendre compte des déterminants à l'installation des salariés résidants à Lyon et Villeurbanne, certaines tendances ont pu être observées. Par exemple, les interrogés, ayant pour la quasi-totalité des revenus modestes, seraient éligible au logement social. Toutefois, **seulement 6 d'entre eux ont connaissance des dispositifs permettant d'obtenir un logement social**, et parmi eux, nombreux n'ont pas fait les démarches pour des questions de temps et de complications avec leur dossier. Pour les autres, ils ont notamment une image déformée d'accompagnements fournis par la CAF ou les logements CROUS.

La question des **prix des loyers et des difficultés à se loger à Lyon** a souvent été évoquée par les interrogés durant nos échanges. Cela rentre dans un contexte plus global où **la part consacrée au logement dans le budget des ménages est de plus en plus importante**, au détriment d'autres postes de dépenses. **La hausse des prix de l'immobilier limite également la mobilité résidentielle des individus** (BIGOT, 2011). Que ce soit dans le 3^e arrondissement, à *La Part Dieu* ou à *La Confluence*, nombreux sont les salariés à avoir fait des compromis, ou appel à un "chercheur d'appart". De manière générale, ceux-ci se verraient **quitter Lyon s'ils touchaient un salaire plus élevé afin d'avoir un logement plus grand et à un prix plus adapté à leur budget**. D'autres, restent à Lyon en raison de leur travail, estimant que la **ville leur offre des opportunités d'emplois**, mais n'éprouvant aucun attachement ou d'appétence particulière à la ville. Enfin, la majorité des salariés aspire à devenir **propriétaire**.

III. PRISE DE RECUL

En dépit de l'intérêt des entretiens, surtout d'un point de vue qualitatif, il semble toutefois essentiel de mentionner plusieurs limites :

→ Tout d'abord, comme mentionné en première partie, ces entretiens permettent, au maximum de donner certaines tendances, mais **ne sauraient représenter les habitudes de l'ensemble des salariés**.

→ Si l'ensemble du questionnaire a pu être posé pour chaque entretien, la dimension informelle, et la méthode choisie, à savoir interroger les personnes sur leur lieu de travail, a pu décourager certaines personnes à donner beaucoup de détails. Cet effet est toutefois limité car un certain nombre d'enseignes étaient désertes lorsque nous avons interrogé les salariés.

→ Etant donné l'importante proportion de salariés que nous avons interrogé dans les centres commerciaux Part-Dieu et Confluences, **le secteur commercial est assez largement surreprésenté dans les réponses de ce questionnaire**. C'est une limite, car d'autres secteurs d'activité, pourtant assez présents sur Lyon, ne sont pas représentés, du fait de la réticence des personnes à nous répondre. Que ce soit en extérieur, de manière spontanée ou en amont, **de nombreuses demandes avaient pourtant été faites de notre part**, par exemple sur le secteur pharmaceutique, **mais n'ont pas donné suite**. Ainsi, il nous semble important de préciser que **ce sont majoritairement des personnes aux revenus modestes qui ont constitué cette source d'analyse**.

→ Nous réitérons ainsi, comme nous l'avait expliqué notre partenaire Action Logement, que la prise de contact avec les salariés est difficile, expliquant notre secteur d'analyse assez réduit.

→ Par ailleurs, les salariés ayant répondu à ce questionnaire répondent tous à **une tranche d'âge assez réduite**, ce qui pose des limites en termes de représentativité des personnes.

IV. APPORTS ADDITIONNELS / RESSOURCES

- DELANCE P. et VIGNOLLES B., « Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminant », Les conditions de logement en France, vol. 2017, coll. « INSEE Références », 21 février 2017.
 - **La mobilité résidentielle en France dépend notamment des transitions familiales et professionnelles ou des caractéristiques du logement** : les effets sont variables selon le statut des ménages. **Le niveau de diplôme et le revenu influencent la mobilité** : un revenu du faible accroissant la mobilité contrainte, cela a notamment été observé chez certains salariés ayant déménagé pour quitter un logement insalubre. Les caractéristiques du logement influencent donc la mobilité, les petits logements générant plus de départs.
- BIGOT R., « Le coût de la crise du logement en termes d'emploi et de croissance », dans Les répercussions directes et indirectes de la crise du logement sur l'emploi, CRÉDOC, 2011, p. 6-29.

- **L'augmentation des loyers a été synonyme d'effort accru sur les locataires subissant une baisse de leur pouvoir d'achat.** La hausse des prix s'est notamment manifestée dans le logement ancien entraînant de nombreuses demandes pour les logements à proximité des centres villes, mais l'offre n'a pas suivi ce qui a entraîné de l'inflation. Ces prix élevés de l'immobilier ont une incidence sur le moral des ménages car encourageant le déclassement social.

SYNTHÈSE DU TERRITOIRE

I. LYON : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

Tout d’abord, Lyon, Villeurbanne et leurs communes limitrophes apparaissent comme un **ensemble particulièrement attractif et dynamique sur le plan économique**. L’aire urbaine de Lyon polarise un bassin de plus de **2,2 millions de personnes, dont 1,4 millions dans la seule métropole de Lyon**. Particulièrement jeune, la métropole de Lyon compte en 2021-2022 189 449 étudiants, dont près de 80% sont répartis sur les communes de Lyon et Villeurbanne uniquement. D’ampleur européenne, la ville cultive des **ambitions métropolitaines**. Son pouvoir **économique**, et plus encore **politique** en témoigne. Ses **systèmes productifs multisectoriels**, en partie fondés sur un **tissu industriel** encore présent, et représentés par des acteurs comme Sanofi, Renault Trucks, ou encore le siège d’Interpol font de Lyon un **bassin d’emploi extrêmement dense et attractif**.

En effet, les emplois sont disponibles en nombre, et sur des secteurs particulièrement divers. Bien souvent, les salariés sont attirés sur Lyon par leurs **études**, comme l’ont révélé les entretiens. Puis ils ont largement tendance à rester sur place dans le cadre de leur **premier emploi**, tant les possibilités sont importantes (secteur des **biotechnologies, finances, banque-assurance, commerce, restauration, industrie, recherche** ...). Lors des entretiens passés avec les salariés, la principale raison justifiant une présence sur Lyon était l’emploi, d’autant que celui-ci est concentré largement dans le **centre**, mais également sur les **périphéries**. L’exemple de Renault Trucks l’illustre de manière assez éloquente.

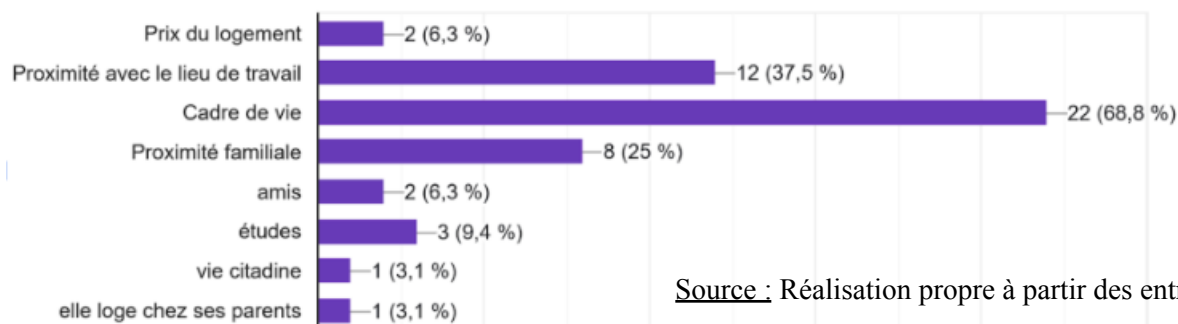
Le cadre de vie lyonnais renforce **l’attractivité** de ce territoire. L’ancienne capitale des Gaules est historique, gastronomique, patrimoniale et culturelle. Ce dernier point apparaît d’ailleurs comme une aménité particulièrement importante, surtout chez les populations plutôt jeunes. Par exemple, durant nos entretiens spontanés auprès d’employés dans le secteur tertiaire, suite à la question “ *Qu’est ce qui vous fait habiter et rester dans cette ville ?*”, l’emploi, le cadre de vie et l’offre culturelle sont les réponses majoritaires expliquant leur intérêt à rester dans la ville de Lyon.

Différents quartiers s'affirment par ailleurs comme des **polarités fonctionnelles** dans lesquelles coexistent bassin d'emploi et centre de vie. Comme le dit Stéphane DUBOIS, *“la ville se veut technopôle, autour de quelques quartiers devenus des pôles de services supérieurs (Confluence, Vaise, Part-Dieu, Gerland) qui génèrent de nouvelles centralités dans la trame urbaine lyonnaise”*². La densité de **services** et d'**équipements**, d'ampleur souvent régionale (centres commerciaux, opéra) offre un **cadre de vie** particulièrement **attractif** où proximité et activité s'affirment comme les arguments d'une présence pérenne sur le territoire. En effet, les entretiens salariés ont montré, par des formules telles que “Il y a tout” ou en général la mention de l'aspect agréable du territoire, que les aménités sont fondamentales dans leur choix.

Ce diagramme réalisé par notre équipe rend compte de l'importance du critère “**cadre de vie**” lorsque que la question “Quelles sont les raisons qui vous font habiter dans la commune où vous vivez actuellement ?”.

Quelles sont les raisons qui vous ont fait habiter dans la commune où vous vivez actuellement ?

32 réponses



Source : Réalisation propre à partir des entretiens

Il montre à quel point le critère des **aménités** et du **cadre de vie** s'impose pour le territoire lyonnais, **région attractive et dynamique**. Pour conclure, la formule du géographe Stéphane BUBOIS semble particulièrement éloquent pour éclairer ce point, il écrit *“Lyon a fait également du « vivre en ville » une politique urbaine structurante. Construction de voies piétonnes et de pistes cyclables (en front de fleuve notamment), développement des transports en commun (métro et tramway), protection du patrimoine architectural historique (Croix Rousse, place Bellecour, Fourvière), érection de nouveaux bâtiments (Musée de la Confluence) ... Autant d'éléments qui renforcent la qualité de vie et l'attractivité touristique de la ville (deuxième ville de France pour le tourisme d'affaires)”*.

² Carroué, Laurent. *La France des 13 régions*. Collection U. Armand Colin, s. d. Cairn.info.
<https://doi.org/10.3917/arco.carro.2017.01>.

II. UN MARCHÉ DE L'IMMOBILIER PUBLIC-PRIVÉ TENDU

1) Lyon–Villeurbanne : une attractivité forte face à un marché du logement saturé

L'attractivité de la métropole lyonnaise, semble pour autant se conjuguer à un caractère très tendu du **marché de l'immobilier lyonnais**, où le prix médian pour la commune centre de Lyon est de 4913€/m² selon Le Figaro Immobilier³. Pour Villeurbanne, le prix médian est un peu moindre mais toujours élevé, avec 4060€/m². Malgré l'étendue du **parc de logement** sur la seule commune de Lyon (318 612 en 2022 selon l'Insee), le marché demeure très **tendu**, et les difficultés à proposer des logements en commune centre, et même en périphérie, sont importantes, comme en témoigne l'entretien avec l'organisme Renault Trucks, durant lequel il a été évoqué les difficultés, durant les procédures d'accompagnement, à trouver des logements trop proches de Lyon, tant le marché est tendu, a fortiori pour des critères trop exigeants. Concernant Villeurbanne, le parc total de logements (91 641 en 2022 selon l'Insee) semble présenter aussi quelques difficultés, même si bon nombre de salariés interrogés y résidaient.

La **recherche de logement social se heurte également au temps**, souvent très long, pour trouver un bien. En effet, la mairie de Lyon actuelle est politiquement, et à priori **favorable au logement social**, souhaitant peindre 40% de logements sociaux pour la ville de Lyon en 2040. A Villeurbanne, comme nous l'ont affirmé Mesdames Salima MAAROUK et Céline ROBIN, il y a une **porte d'entrée de demande de logement social par l'emploi**, dans le **cadre de la mobilité**. Or, le taux qu'exige la **loi SRU** n'est pas atteint dans certaines parties de la métropole, et les taux de pression sont bien trop élevés. Par exemple, le taux de pression est de 22 sur le 1er arrondissement, de 19 sur le 6^e arrondissement, ou encore de 8 sur Villeurbanne.

2) Un déséquilibre entre l'offre et la demande

Plus globalement, une dynamique constante est observable : celle d'un **déséquilibre entre l'offre et la demande**. La **hausse des prix de l'immobilier** s'est notamment manifestée dans le logement ancien renforçant la demande pour les logements à proximité des centres ville, mais l'offre n'a pas suivi ce qui a donné lieu à de l'inflation (BIGOT, 2011). Ce déséquilibre a été largement évoqué durant nos entretiens et ce constat est partagé par Sophia POPOFF, Céline ROBIN et Salima MAAROUK.

³ [Prix m2 immobilier à Lyon \(69000\) en mars 2026](#)

Pour la première, **le centre, restreint en superficie et comportant une densité déjà importante en logements, ne peut davantage concentrer de logements.** C'est dans ce contexte que Sophia POPOFF nous explique que selon elle, *“la vraie réponse à la crise du logement est de rééquilibrer le territoire”* expliquant que durant leur mandat, les élus ont voulu renforcer l'accès aux aménités dans toute la métropole, comme par exemple à Oullins. C'est ce que Sophia POPOFF défend comme « *une métropole qui soit beaucoup plus équilibrée [...] on voudrait que quelqu'un puisse travailler, vivre, faire ses courses, faire ses activités culturelles à un quart d'heure à pied de chez lui* ».

Par ailleurs, dès notre premier entretien socle avec l'ensemble du groupe, Monsieur Renaud PAYRE a mis l'accent sur la **question de la vacance du logement** dans la ville de Lyon. Dans ce contexte, il nous semblait essentiel d'échanger avec Madame Sophia POPOFF sur les réponses à la vacance ainsi que ses effets sur la crise du logement. Celle-ci nous a affirmé que *“sur la question du logement social, on voit bien qu'on ne répond pas à la question du logement juste avec la question des logements vacants”*. D'une part, **la vacance est difficile à observer**, d'autre part **elle ne saurait à elle seule résoudre la crise du logement**. Bien que des mesures et des outils visant à limiter la crise du logement comme **l'encadrement des loyers** (ayant été efficace pour freiner la hausse des loyers), **la politique locale ne peut répondre à elle seule à la crise du logement**. C'est ainsi, - dans un contexte électoral - que Madame Sophia POPOFF a précisé la nécessité d'avoir une ligne directrice nationale du logement, notamment de soutien aux APL et de consultation de la société civile.

Les secondes, Céline ROBIN et Salima MAAROUK, plutôt en faveur de la **densification acceptable de population sur un secteur donné**, estiment que **la commune de Villeurbanne atteint sa limite en termes de densité**. Par exemple, elles estiment que *“les grands espaces disponibles qu'on pourrait construire pour créer de nouveaux quartiers, on est arrivé au bout de l'exploitation de ces fonciers là”*. Ainsi, en ce qui concerne la politique de l'habitat à mener, il s'agit davantage de **l'entretien du parc existant** que de la production neuve. Sur Villeurbanne, alors que la production de logements sociaux sur la commune dépasse déjà le seuil demandé par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), la pression est toujours très élevée, signe d'une demande qui surpasse largement l'offre proposée.

III. UN BASSIN D'EMPLOI DYNAMIQUE

Le **dynamisme économique** de la région lyonnaise, auquel on peut ajouter la contraction du marché immobilier, entraîne mécaniquement, pour de nombreux salariés, un **éloignement des centralités**, produisant une extension du bassin d'emploi. Si Adecco était un cas particulier, car il s'agit du siège de l'entreprise, qui devait gérer l'ensemble des demandes, l'exemple de Renault Trucks est en revanche assez éloquent. En effet, l'entreprise draine un **bassin d'emploi particulièrement étendu**. Beaucoup d'employés résident dans le Rhône, mais bien d'autres dans l'Ain, l'Isère ou encore la Loire. La Drôme est également évoquée, tout comme la situation de certains employés qui disposaient d'un logement pour 3 jours sur Lyon, et vivent ailleurs le reste du temps. Cette dernière possibilité laisse supposer une **distance particulièrement importante entre le domicile et le lieu de travail** de cette personne.

En lien avec l'**étendue du bassin d'emploi de la région lyonnaise**, les infrastructures de transport jouent un rôle structurant pour permettre des **mobilités pendulaires** parfois importantes. De plus, et malgré certains effets négatifs, comme la spéculation immobilière, les transports permettent d'étendre le bassin de vie des salariés, et leurs choix résidentiels, car **certains territoires moins connus demeurent pourtant bien desservis et offrent des solutions attractives pour rejoindre un bassin d'emploi**, tout en limitant son temps de trajet.

Les **infrastructures de transport** doivent en théorie répondre à des logiques politiquement défendues, telles que le projet de permettre à chacun d'accéder aux services sur un périmètre assez court. Par exemple, comme nous l'ont expliqué Mesdames Céline ROBIN et Salima MAAROUK : **Villeurbanne, Lyon 3 et Lyon 6** constituent un **“carré d'or”** où *“les familles, les personnes recherchent leur logement social parce qu'il y a de la connexion entre ces deux arrondissements et Villeurbanne”* que ce soit à pied, ou en longeant la ligne de Métro. En ce sens, les transports en communs permettent à ceux ayant des revenus relativement plus faibles de se loger à Villeurbanne, tout en allant travailler à *La Part Dieu* par exemple (comme les salariés interrogés). Ces transports en communs sont ainsi favorables à une **mobilité pendulaire**.

Toutefois, **pour les salariés résidant sur Lyon mais ayant leur emploi en dehors de la Ville, l'offre de transport en commun apparaît comme insuffisante**. C'est notamment ce que Madame Caroline MEISS nous a expliqué durant notre échange où la plupart des salariés du groupe EDF étaient fortement

dépendants de la voiture amenant l'entreprise à mettre en place des dispositifs pour faciliter le covoiturage. De ce fait, **l'offre de transport ou encore un long temps de trajet sont susceptibles d'influencer les choix résidentiels** : les coûts du transport pouvant aussi être non monétaires liés au temps sur une journée ou la distance (COULOMBEL, 2012)⁴.

Globalement, lorsque les employés déclarent résider loin de leur lieu de travail, leur situation est souvent le fait d'un **contexte familial**, qui s'affirme comme un **déterminant central** pour expliquer les choix résidentiels. D'autres facteurs sont néanmoins mentionnés, et selon Mme POPOFF, ce serait une **spécialisation territoriale qui se jouerait sur le territoire de Lyon, avec des catégories spécifiques qui y résident tels que les étudiants, les jeunes actifs, ou les classes supérieures**. La conseillère du 5e arrondissement décrit cela comme une *“surconcentration de tous les emplois, [...] de toutes les activités universitaires dans la ville de Lyon”*, et globalement les aménités proposées ne permettent pas de loger tout le monde, et cette contraction de l'offre produit mécaniquement de la **spéculation immobilière**.

IV. LES CHOIX RÉSIDENTIELS DES SALARIÉS DE LA MÉTROPOLE LYONNAISE

Les différents entretiens ont permis d'éclairer certaines tendances dans les choix résidentiels des salariés de la métropole de Lyon.

Tout d'abord, le choix entre éloignement ou proximité au lieu de travail, est un choix qui semble découler d'un critère principal, âge et globalement situation personnelle des salariés. On observe de façon générale, que **plus les salariés sont jeunes, plus ceux-ci ont tendance à se loger à proximité de leur lieu de travail**. Parmi les personnes qui ont répondu lors de nos entretiens informels, la plupart étaient jeunes (quelques rares personnes étaient âgées de 30 ans ou plus), et résidaient à proximité directe de leur emploi. Cela est très clair avec les salariés interrogés à Part-Dieu, dont la moyenne d'âge est de 26 ans, puisque la quasi-totalité déclarait habiter sur Lyon ou Villeurbanne. Pour autant, **l'intérêt du cadre de vie** dans le choix de leur logement reste, selon leur propos, **un critère majoritaire**. Par ailleurs, les entretiens informels ont permis d'éclairer largement le fait que les **salariés sont globalement satisfaits de leur**

⁴ COULOMBEL N., et LEURENT F., « Les ménages arbitrent-ils entre coût du logement et coût du transport ? Une réponse dans le cas francilien », Economie et Statistique, vol. 457, no 1, 2012, p. 57-75.
<https://hal.science/hal-00926248>

temps de trajet. Sur les salariés interrogés à Part-Dieu, tous déclarent leur temps de trajet acceptable ou tout à fait acceptable.

L'éloignement au lieu de travail est plutôt le fait de salariés plus âgés, ou en situation de parentalité (en particulier lorsqu'ils ont plus d'un enfant). Les entretiens de RH et acteurs sociaux, comme ceux de Mme CHANTELOT et ALONSO ont montré que **certains salariés éprouvaient certaines difficultés, compte tenu de leur temps de trajet, à concilier les obligations familiales** (garde d'enfants) **et professionnelles**. Les solutions mises en place par les entreprises limitent toutefois ces difficultés et selon Mme ALONSO, les **employés n'expriment pas de plainte concernant leur distance domicile-travail**. En effet, les employés en **horaire décalé** peuvent se permettre de résider plus loin, car les difficultés de transport sont atténuées sur leurs horaires (circulation fluide sans bouchons). Cela rejoint le constat selon lequel la population résidant sur Lyon est surtout une population étudiante, ou de jeunes actifs, ou cadres supérieurs.

Enfin, lors de nos entretiens spontanés, plusieurs personnes ont déclaré **ne pas avoir de critères spéciaux dans leur recherche de logement**, et avoir opté pour le premier logement qui se présentait, leur amenant à faire des **compromis**, ce qui souligne clairement l'existence d'un marché immobilier extrêmement tendu. Ainsi, si le groupe ne devait garder que trois variables influençant les choix résidentiels, il s'agirait **des prix de l'immobilier, de la position dans le cycle de vie** et ainsi la proximité/ l'attachement familial. Les prix de l'immobilier influencent fortement les trajectoires résidentielles amenant les plus modestes à faire des compromis tels que sur la taille du logement, la salubrité ou le temps de trajet. En ce sens, ceux souhaitant un logement plus grand et plus abordable et prêtant peu d'attention au temps de trajet préfèrent résider en périphérie. Ainsi, en dehors de Lyon et Villeurbanne, **un cadre de vie plus rural** peut également attirer les salariés. Ceux-ci, notamment plus avancés dans leur cycle de vie, souhaitent par exemple un logement plus grand, comme l'explique Sophia POPOFF, à partir du deuxième ou troisième enfant, dans une commune disposant de nombreuses **aménités** (tout en étant proches de Lyon). Enfin, l'attachement familial détermine les trajectoires résidentielles. Par exemple, comme l'a affirmé Caroline MEISS, avoir un conjoint travaillant sur Lyon peut inciter un salarié à rester vivre en ville, afin de résider à proximité du bassin d'emploi de son conjoint (ou du sien s'il travaille sur Lyon).

SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES.....	2
INTRODUCTION DU LIVRABLE.....	4
FICHE STATISTIQUE DU TERRITOIRE.....	6
ENTRETIENS.....	17
I. RENAUD PAYRE (Métropole Lyon).....	17
II. SOPHIA POPOFF (Mairie Lyon).....	22
III. CELINE ROBIN et SALIMA MAAROUK (Mairie Villeurbanne).....	28
IV. CAROLINE MEISS (EDF).....	34
V. MURIELLE CHANTELOT (Adecco France).....	40
VI. SOPHIE ALONSO, VINCIANE ESCALLE ET EMILIE MOYROUD (Renault Trucks).....	46
VII. SALARIÉS.....	53
SYNTHÈSE DU TERRITOIRE.....	59
SOMMAIRE.....	66